

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de  
la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming / Il se peut que certaines  
pages blanches ajoutées lors d'une restauration  
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était  
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image / Les pages  
totalement ou partiellement obscurcies par un  
feuilleton d'errata, une pelure, etc., ont été filmées  
à nouveau de façon à obtenir la meilleure  
image possible.
- Opposing pages with varying colouration or  
discolourations are filmed twice to ensure the  
best possible image / Les pages s'opposant  
ayant des colorations variables ou des décolorations  
sont filmées deux fois afin d'obtenir la  
meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
			✓		
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

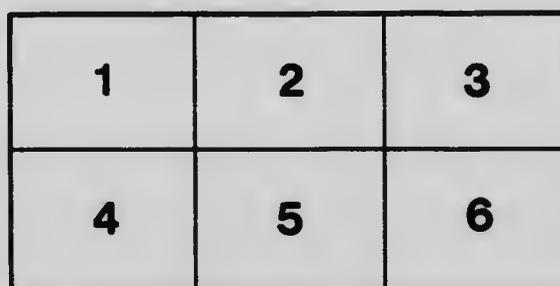
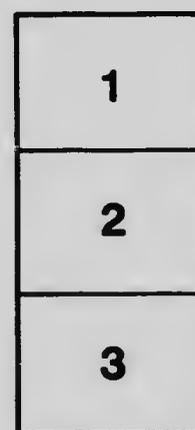
York University  
Toronto  
Scott Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

York University  
Toronto  
Scott Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5

1.5



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

---

---

PREMIER CONGRÈS  
d'Action Sociale

DU DIOCÈSE DES  
TROIS-RIVIÈRES  
1912

---

---

COMPTE RENDU.

---

---

IMP. LE BIEN PUBLIC,  
TROIS-RIVIÈRES.

PREMIER  
**Congrès d'Action Sociale**

DU DIOCESE DES  
TROIS-RIVIERES

1912



COMPTE-RENDU

BY

2348

A2

C6

Spec

0511

# CONSEIL DIOCESAIN

## d'Action Sociale Catholique des Trois-Rivières.

---

Président : M. L'ABBÉ EMILE CLOUTIER, Vice-Chancelier,  
Directeur Diocésain des Oeuvres Sociales.

Secrétaire-Trésorier : M. L'ABBÉ AUGUSTE LELAIDIER,  
Desservant de Ste-Cécile.

### CONSEILLERS :

#### *Comité de Tempérance :*

Rév. P. Ladislas, O. F. M., curé de Notre-Dame des  
Sept Allégresses ; Rév. P. Joachim, O. F. M., mis-  
sionnaire diocésain ; M. le docteur Chs N. DeBlois ;  
M. Alfred Létourneau, professeur à l'École Normale.

#### *Comité des Oeuvres Economiques :*

M. le chanoine Louis Denoncourt, curé de Saint-  
Philippe ; M. l'abbé Emile Cloutier ; M. J. F. Bou-  
lais, gérant de la Banque d'Hochelega ; M. Thomas  
Bournival, gérant de la Caisse Populaire des Trois-  
Rivières ; M. le notaire Arthur Trudel.

#### *Comité des Oeuvres Ouvrières :*

M. l'abbé Jules Massicotte, curé de la cathédrale ;  
Rév. P. Valiquette, supérieur des Oblats et curé du  
Cap-de-la-Madeleine ; M. l'abbé Auguste Lelaidier ;  
M. H. A. Lamarche, chef de gare ; M. Anselme  
Dubé, entrepreneur-ménisier.

#### *Comité de la Bonne Presse :*

M. l'abbé Emile Cloutier ; M. l'abbé Jos. G. Gélinas,  
professeur de Rhétorique au Séminaire ; M. Joseph  
Barnard, directeur-proprétaire du *Bien Public*.



# Premier Congrès d'Action Sociale du Diocèse des Trois- Rivières, tenu le 29 août 1912.

---

## COMPTE RENDU

"Bon succès et respectueuses félicitations aux organisateurs du congrès des Trois-Rivières," disait *L'Action Sociale* du 14 août dernier.

Nous croyons pouvoir affirmer que les souhaits du grand journal québécois se sont réalisés. Commencée au pied des autels, dans la prière et le chant des cantiques, la journée du 29 août 1912 a été une journée de travail paisible, de féconds labours.

### LA MESSE

C'est le 29 août 1912, à huit heures du matin, que s'ouvrit dans la chapelle du Séminaire le premier congrès d'action sociale tenu aux

Trois-Rivières. S. G. Mgr Cloutier célébra la messe d'ouverture, en même temps que deux cents congressistes, prêtres et laïques, chantèrent avec piété et enthousiasme *En avant, marchons ! Nous voulons Dieu ! O Tempérance, sois pour jamais la force et l'espérance des Canadiens-français !*

Elle était vraiment belle cette assemblée d'hommes de bonne volonté accourus de toutes les parties de notre diocèse, avec l'unique ambition d'apporter leur part d'appui et d'intelligence à l'oeuvre de la régénération sociale.

La messe terminée, S. G. Mgr Cloutier, en une brève et substantielle allocution dont nous donnons ici le texte, dénonça vigoureusement l'amour effréné des fausses libertés qui menacent de ruine, les sociétés modernes ; S. G. rappela aussi les devoirs des vrais amis du peuple en face des dangers de l'heure présente :

#### ALLOCUTION DE S. G. MGR CLOUTIER

Messieurs les Congressistes,

Vous avez été bien inspirés de commencer le travail important de votre congrès, par l'audition de la Sainte Messe. Ne faut-il pas, en effet, beaucoup de lumière et une ardente charité pour traiter comme il convient les intérêts de la

société, qui renferment sous leurs aspects, généraux et collectifs, ceux des familles et des individus.

Dans quelques instants, vous serez à l'œuvre, l'esprit pénétré des destinées providentielles de notre pays, et le cœur brûlant du désir de secourir en tout les desseins de Dieu sur nous. Vous apercevrez alors à l'horizon de notre patrie des nuages sombres, qui peuvent, en s'amoncelant, et en se fortifiant, préparer à notre peuple des orages, des tempêtes suivies de ruines déplorables.

Ces pronostics de malheur, vous les reconnaîtrez, sans doute, dans cette fausse liberté, qui depuis de longues années déjà, semble avoir élu domicile au milieu de nous.

La vraie liberté supprime les obstacles au bien et à la vérité. Celle qui, au lieu d'éloigner ces obstacles, prend plaisir à les faire naître, les aménage, les favorise, reconnaît à l'erreur et au mal des droits égaux à ceux de la vérité et du bien, celle-là ne peut être la vraie liberté. Son nom doctrinal, c'est le libéralisme ; son nom propre, la licence.

Or cette liberté trompeuse existe parmi nous. Elle est enseignée dans certaines écoles, publiée par des feuilles nombreuses, proclamée

au milieu des assemblées populaires et dans les enceintes des parlements, pratiquée plus particulièrement dans les degrés élevés de l'échelle sociale, avec une répercussion aussi fidèle qu'inconsciente dans les classes inférieures. N'a-t-elle pas même, dans certains endroits, franchi l'entrée du sanctuaire ? Elle s'étale avec plus d'aise dans le domaine des affaires publiques ; c'est là que s'accommodant facilement des divers drapeaux politiques qu'elle rencontre, elle pervertit et bouleverse à son gré. Regardez comme elle s'y affranchit des obligations les plus élémentaires de la justice, de l'honnêteté, du sens moral et chrétien. Voyez quel mépris elle affecte pour les réclamations de la conscience, lorsque le droit est violé, que les faibles sont opprimés, et que l'iniquité soutenue par ses puissants adeptes, s'assure d'insolents triomphes. Comptez, si vous le pouvez, les ruines qu'elle a déjà creusées, et les maux qu'elle prépare. Ces derniers nous apparaissent comme une redoutable floraison de plantes vénéneuses, qu'un enseignement imprudent ou malicieux a préparé de tous côtés et qui n'est pas loin de donner ses fruits.

Le premier corollaire de cette fausse liberté est la déchéance de l'autorité, sans laquelle pourtant aucune société n'est durable. Au foyer domestique, l'autorité a pour elle tous les ressorts

les plus puissants de la nature, l'insuffisance du jeune âge, les impérieuses nécessités de la vie, les appuis indispensables de la tendresse et du dévouement paternels. Et cependant cette autorité essentielle perd de sa force et de son efficacité parmi nous. On exige d'elle qu'elle se plie, qu'elle se ménage, qu'elle excuse, qu'elle cède et pardonne toujours, qu'elle abdique enfin devant ce flot toujours croissant d'orgueilleuses prétentions et de futiles rêves d'indépendance. Dans la société civile, l'autorité n'a guère plus qu'une forme, la plus dure et la moins humaine, celle de la force, la force du nombre ou celle du glaive. Et cela depuis que le suffrage populaire, au lieu d'être considéré comme un simple canal de transmission de l'autorité, en est réputé la source, la mesure et le maître absolu.

L'autorité religieuse au moins, la plus douce, la plus sacrée, la plus bienfaisante, sera-t-elle épargnée par ce ver rongeur de l'ordre et de l'esprit chrétien, qui a pénétré dans nos rangs? J'en appelle, messieurs, à votre expérience de vingt ans. Cette autorité est-elle entourée aujourd'hui de l'aurole de respect, de confiance et d'amour dont elle brillait autrefois? Ne la voit-on pas, au contraire, souvent rejetée et méprisée et en tous cas restreinte, gênée dans ses légitimes attributions, arbitrairement limitée dans ses

droits, et réduite ainsi, sinon à l'impuissance, du moins à un travail et à des efforts peu fructueux? Où est donc cette union intime du peuple et du clergé, qui faisait autrefois le bonheur du premier et la joie du second? Où sont les efforts combinés pour toutes les causes, leurs sueurs et leurs larmes versées en commun, leurs espérances fortement assises sur une constante solidarité, se traçant dans l'avenir des jours calmes et heureux, dans l'éternité, un bonheur sans fin? Hélas! cela n'est guère plus que dans le souvenir. Qui nous ramènera ces belles et saintes choses du passé, avec toute leur pureté sinon avec leur simplicité primitive? Qui fera cela? Vous, messieurs, puisque vous voulez devenir des apôtres de l'action sociale, des agents du vrai progrès, des artisans de la paix et de la prospérité de nos classes populaires.

Je sais, du reste, que votre programme ne se limite pas aux questions de l'ordre moral et religieux. Le désordre menace aussi l'ordre économique; il faut y apporter les remèdes préventifs.

C'est cette même liberté malsaine et trompeuse qui a créé ailleurs l'individualisme, par lequel le faible a été livré à la rapacité du fort. Une fois les barrières corporatives tombées, le capitalisme, où se concentrèrent pour se multiplier la soif de l'or et la fièvre du gain, fit naître du

coup la grande question sociale avec ses crises révolutionnaires et ses persistantes revendications socialistes et communistes. Depuis ce temps la société, tyrannique par le haut, pleine de haine par le bas, se voit sur le bord d'un abîme insondable.

Le remède curatif pour d'autres, préventif pour nous, est dans l'organisation et la direction chrétiennes des forces individuelles et populaires. Vous voulez y travailler, messieurs, vous voulez y mettre tout votre zèle et votre prudence ; en tout cela encore vous serez les vrais amis du peuple, et ses bienfaiteurs non simulés mais réels.

La tâche est ardue, je vous en préviens ; elle sera longue, pénible et nullement lucrative ; mais elle ne dépasse ni votre courage, ni la noblesse de vos sentiments, ni votre dévouement sincèrement chrétien.

L'attitude à prendre pour le travail a un caractère distinctif que je dois signaler. Sans interdire les préférences politiques, il faut être libre des liens de parti, braver courageusement le déboire de la lutte, et rester indifférent aux promesses de la victoire, comme aux menaces de la défaite. Sans cette attitude absolument noble et digne de toute bonne cause, je ne vois pas qu'il vaille la peine de se déranger, ni de partir en

guerre ; le résultat pourrait être bruyant, mais il serait vain comme le bruit qu'il aurait fait.

Après cela il faut se rappeler que les ouvriers de la cause sociale doivent supprimer les distances qui ont pu les séparer jusqu'à ce jour ; il faut que l'apôtre laïque coudoie l'apôtre de Dieu, qu'ils se sentent frères, unis dans les mêmes sentiments, au services des mêmes intérêts, surtout animés du même esprit de zèle, de charité, de patience et de dévouements. C'est la seconde condition du succès, non moins essentielle que la première.

Ajoutons enfin que nous devons attendre de Dieu seul le couronnement de nos efforts. *Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit.* (1 Cor. 3-6). C'est donc les regards tournés vers le ciel, que nous essaierons de marcher dans cette voie peu connue, qui s'ouvre devant nous. Dieu cherché sera aussi pour nous Dieu prié, et Dieu prié sera notre guide, notre soutien, notre consolateur, en même temps que le suprême et éternel rémunérateur de nos travaux et de nos sacrifices.

## Séance du matin

De la chapelle les congressistes se rendirent à la salle des séances. A neuf heures, la cloche intérieure du Séminaire donnait le signal de la première séance. S. G. Mgr Cloutier, président du congrès, fit son entrée solennelle au milieu des applaudissements et alla prendre place sur l'estrade d'honneur. Mgr le Président avait à ses côtés Mgr Baril, Vicaire-Général, et Mgr Gérin, curé de St-Justin. M. l'abbé Joseph Gélinas, du Séminaire, et M. Alfred Létourneau, professeur à l'école Normale des Trois-Rivières, furent choisis comme secrétaires. Tous les congressistes portaient l'insigne du congrès. On remarquait parmi les invités le T. R. P. Ange-Marie, provincial des Franciscains ; le R. P. Barolet, rédemptoriste ; le R. F. Directeur des Ecoles Chrétien-nes des Trois-Rivières ; M. Amédée Deneault, de *L'Action Sociale* ; M. Omer Héroux, du *Droit* ; M. le Dr Baril, président général de l'A. C. J. C. ; M. Arthur St-Pierre, vice-président de l'A. C. J. C. et président du cercle Pie X.

Quatre mémoires étaient inscrits au programme de la journée : *La Tempérance*, *la Bonne Presse*, *les Oeuvres Économiques*, *la Tuberculose*. *La Tempérance* et *la Bonne Presse* passèrent dans la matinée.

Voici le texte du mémoire du R. P. Ladislas, franciscain et curé de Notre-Dame, sur la tempérance :

Monseigneur,

Messieurs,

Vous n'attendez pas de moi un rapport détaillé de tout ce qui s'est fait dans le diocèse concernant la tempérance, depuis quelques années. Si intéressant qu'il puisse être, ce travail nous retiendrait trop longtemps, et il est tout naturel que les préoccupations des congressistes se tournent surtout vers l'avenir. Mais comme l'avenir s'éclaire du passé, comme il y aurait péri à négliger la grande leçon de l'expérience, on me permettra un rapide coup d'œil sur la route parcourue ici depuis six ans, disons le sans crainte, avec un succès qui autorise de plus vastes espoirs et présage de plus belles victoires encore pour un prochain futur mieux organisé

## I

Le mouvement de tempérance s'est développé si vite et si bien parce qu'il est parti de haut, d'où il devait partir. Messieurs, je n'ai pas à vous dire quel fut l'initiateur, le propagateur infatigable, l'âme de ce grand mouvement ; son

nom est sur toutes les lèvres et sa présence à la tête de ce congrès constitue pour nous le plus fort des encouragements.

Dès les débuts de son épiscopat Monseigneur s'intéressa à la cause de la tempérance, il la soutint de tout son pouvoir et en toute occasion. Ainsi stimulé par son chef, le clergé entreprit une lutte encore plus vive contre l'alcool et prépara par là le terrain à l'inoubliable croisade de 1906 et 1907 qui dure encore, qui durera tant que le règne de la sobriété n'aura pas supplanté complètement dans les âmes trifluviennes le règne avilissant de la bouteille.

Quel beau spectacle offrit alors le diocèse ? A l'appel de Monseigneur les apôtres surgissaient de toutes parts ; prêtres, laïques de toutes professions, de toutes classes, depuis nos meilleurs médecins, nos plus habiles avocats, jusqu'aux modestes cultivateurs, se tendaient la main pour chasser l'ennemi du sol national.

On appelait des missionnaires, ou l'on devenait missionnaire ; et par des retraites prêchées à peu près partout, par des triduums, au moyen de conférences de divers genres, la lumière se faisait dans les esprits, l'énergie se réveillait dans les consciences, les trois quarts au moins de la population prenait la croix. Une Ligue anti-poli- que, formée des meilleurs citoyens, entreprit la

diffusion d'affiches et d'étiquettes dites de tempérance.

Plus de 100,000 brochures couvrirent le diocèse et à l'heure actuelle pas moins de 3,000 numéros de la revue *La Tempérance* vont chaque mois dans nos familles rappeler les promesses et stimuler le zèle des tempérants.

Comment ne pas signaler ici un autre stimulant très en vogue, je veux dire la conférence illustrée. On eut garde de négliger ce puissant moyen d'éducation populaire, on lui fit honneur, et, messieurs, vous n'ignorez sans doute pas que le premier de nos évêques qui daigna associer la lanterne magique à sa tournée pastorale fut Mgr des Trois-Rivières. Toutes les paroisses reçurent ainsi l'enseignement antialcoolique par les yeux, ces fenêtres de l'âme.

Et les licences ? Naturellement, elles tombèrent et tombent encore : tout doucement, mais sûrement. En 1905, nous avions 70 licences pour 80,000 âmes ; en 1912, il reste 56 licences pour 90,000 âmes.

Quelques paroisses eurent la bonne inspiration d'établir chez elles la prohibition. Il en sera parlé plus loin.

Ces mesures, ces prédications répétées, ces conférences, cette diffusion de revues, brochures et

de tracts ne manquèrent pas de changer la mentalité de notre peuple.

La beuverie n'est plus à la mode comme autrefois, des milliers de foyers ont remplacé la bouteille par la croix noire, nos citoyens publics se ressentent de l'heureux changement et on peut espérer un avenir moins saturé des vapeurs malsaines de l'alcool, pourvu que chacun veuille bien prendre sa part de responsabilité sociale, pourvu que chaenn veuille travailler avec énergie et dans l'union, au relèvement de ses frères.

## II

Il y a beaucoup de fait, ces quelques mots vous en laissent l'impression, je pense ; il reste beaucoup à faire, et puisse-je, messieurs, vous donner maintenant une idée nette du labeur qui nous attend, que les circonstances réclament, que Dieu veut, il me semble.

Sur ce terrain les opinions sont libres, et loin de moi la moindre prétention à la régence. Sans embrasser tout le sujet, trop vaste à coup sûr, je vais soumettre à la libre discussion du congrès certaines suggestions, certains projets. Modifiez, retranchez, amendez tant qu'il vous plaira. Pourvu qu'il sorte de nos délibérations un ensem-

ble de mesures pratiques pour l'avancement de notre chère tempérance, le reste importe peu.

Résumant ma pensée en trois mots, je vous dirai : messieurs, nous avons à prévenir, à guérir, à punir. Prévenir les malheurs de l'alcoolisme, les guérir, enfin punir les délinquants.

#### DANS LES ECOLES

*Prévenir vaut mieux que guérir* affirme un proverbe; aussi notre premier devoir est-il tout trouvé. Comment nous en acquitter? Droit au but, messieurs, et soyons pratiques. Quand les ennemis de l'Eglise veulent perdre un pays et lui arracher sa foi, quel est le mot d'ordre?—Emparons-nous de l'enfant! Et le programme neutre d'abord, hostile ensuite s'élabore dans les antres de la maçonnerie.

Ces gens-là voient clair; l'enfant d'aujourd'hui c'est l'homme de demain. Eh! bien, emparons-nous de l'enfant, nous aussi: surveillons l'éducation de l'enfance, et la prochaine génération sera tempérante.

Déjà l'oeuvre est commencée ici; par ordre de Monseigneur, l'enseignement antialcoolique doit se donner dans toutes les écoles du diocèse; 28,000 manuels de M. le chanoine Sylvain sont en circulation, paraît-il. Mais en fait, se donne-t-

il, cet enseignement ? se donne-t-il d'une manière pratique, constante ? Instituteurs et institutrices reçoivent-ils sous ce rapport tout l'encouragement qu'ils sont en droit d'attendre ? Messieurs les Commissaires ne lésinent-ils pas trop parfois sur les fonds ?

Est-ce que nos écoles sont abondamment pourvues de tableaux, brochures, tracts, étiquettes antialcooliques ? A-t-on des récompenses pour l'élève qui se distingue dans cette branche ? Monsieur le curé a-t-il soin de parler de tempérance, dans ses visites aux écoles ? Autant de questions qui méritent un petit examen, messieurs.

Oh ! de grâce, pas de négligence sur ce point important ; de toute façon favorisons plutôt l'enseignement antialcoolique. Il ne figure malheureusement pas au programme officiel des études. Y sera-t-il bientôt ? C'est le vœu d'un grand nombre, bien que la question paraisse avoir reculé d'un grand pas depuis un an. Il nous reste les directions épiscopales, tenons-nous y fidèlement.

Dans nos collèges et nos couvents pourquoi ne pas organiser de temps en temps une tournée de conférences illustrées qu'on entremêlerait d'autres sujets choisis. Ce serait très facile et extrê-

mement pratique, comme l'expérience l'a prouvé un peu partout.

Nul doute aussi que l'établissement de Caisses Scolaires rendrait un grand service à notre cause, auprès de la jeunesse.

La Caisse Scolaire est une école d'économie, et en même temps une école de morale. La pratique de l'économie ne va pas sans le renoncement aux caprices, aux petites gourmandises, sans l'acquisition de plus d'empire sur ses sens. Et donc l'enfant qui, pour garder ses sous, se prive de chocolat, de crème à la glace, de cigarettes, saura mieux se priver plus tard des excitations malsaines de l'alcool. Fondons des Caisses Scolaires dans toutes les paroisses.

#### DANS LES FAMILLES

Maintenant un mot de la famille qu'il faut armer elle aussi contre les dangers de l'alcoolisme. Aujourd'hui on lit dans les familles, tout ce qui tombe sous la main, hélas ! Et l'on fait ses idées dans ces lectures-là, bonnes ou mauvaises. Donc pour former des idées de tempérance, répandons de la littérature de tempérance dans toutes les familles. Peu importe la forme : journal, revue, brochures, tracts, etc. L'essentiel est de guetter la moindre occasion favorable. Il semble y avoir un ralentissement de cette propagan-

de dans le diocèse, resaisissons-nous, s'il vous plaît. Vous savez, messieurs, à quelles portes frapper, inutile par conséquent de faire de la réclame en faveur de telle ou telle oeuvre.

## DANS LA PAROISSE

Voilà donc l'enseignement antialcoolique organisé à l'école et au foyer ; joignez-y l'enseignement paroissial et ce sera complet. Cette tâche regarde plutôt les pasteurs d'âmes, mais non pas exclusivement. J'ai toujours cru que les laïques avaient leur part à faire ; j'ai toujours pensé, par exemple, qu'une bonne conférence donnée par un laïque compétent—et il n'en manque pas ici—valait facilement un beau sermon. Nous avons deux lanternes magiques en train de se roniller dans l'inaction, pourquoi ne pas nous en servir ? Messieurs les conférenciers, prêtres et laïques, mais plutôt laïques, messieurs les curés, la parole est à vous. On attend vos offres et demandes. Le *Comité diocésain de tempérance* est à vos ordres.

Il n'entre pas dans mon cadre de tracer un programme d'instructions, d'indiquer aux pasteurs comment on doit prêcher la vertu de tempérance, comment on doit flétrir le vice de l'intempérance. Qu'il faut donc y revenir souvent ! Quelle abnégation, quelle patience, quel courage, sont néces-

saires pour enfoncer le clou enfin ! Pour abattre cette masse de préjugés quasi sacrés pour notre peuple. Pourtant le succès ne se trouve d'ordinaire que dans la persévérance tenace, têtue.

En passant, une suggestion par rapport aux démonstrations plus solennelles à organiser de temps à autre. L'été dernier il fut décidé au synode que Tempérants et Ligueurs se réuniraient quatre fois l'an. J'aime à croire que ces décrets ne restent pas lettre morte, j'aime à penser que nos chers confrères ont trouvé moyen de les mettre à exécution sans retard. S'il en était autrement, si on m'objectait le manque de temps pour préparer un sermon convenable, je répondrais : messieurs, invitez donc un charitable voisin, qui du reste vous rendra la pareille à l'heure opportune. Ne vous semble-t-il pas que voilà un moyen pratique d'intéresser nos gens, sans beaucoup de frais, ni sureroit de travail ? Echangeons nos auditoires : les fidèles seront heureux d'entendre une voix étrangère, et du même coup nous pourrons, nous prêtres, échanger nos idées, les compléter parfois.

#### ORGANISATION DES FORCES

Pour que la prédication produise tous ses fruits, pour que les paroissiens croissent chaque jour dans l'amour de la sobriété, il faut de l'union et

de l'organisation, autrement dit, il faut une société de Tempérance dans chaque paroisse. Du reste les ordonnances épiscopales les prescrivent depuis cinq ans, et ce seul fait me dispense d'une plus longue argumentation. Il faut une société de Tempérance dans chaque paroisse. Plusieurs, un trop grand nombre, n'en ont pas encore. On se contente de la Ligue du Sacré-Cœur, excellente association sans doute, mais enfin qui n'est pas subtilement notre société diocésaine de Tempérance.

Qu'est-il demandé au Ligueur concernant l'usage des liqueurs fortes ? *Ne pas aller boire dans les débits de boissons, fuir les réunions pour boire et combattre suivant la direction du Conseil tout ce qui favorise l'intempérance.* C'est tout ; qu'il prenne deux, trois verres de brandy chaque jour à la maison, qu'il en donne aux parents, aux amis, vous n'avez rien à lui reprocher comme Ligueur, et vous n'avez pas de droit d'aggraver le règlement.

Que demande Monseigneur de son côté ? L'abstention totale, continue, de toute boisson enivrante, excepté comme remède. Le vin et la bière sont permis aux repas seulement. Qui ne saisit la différence de ces deux règlements ? Elle est si considérable, qu'à moins de modifications il n'est pas possible de les fondre ensemble.

Et voyez les conséquences pratiques : dans telle paroisse les vrais Tempérants s'abstiennent de tout alcool ; à côté, les Ligueurs dits tempérants ne se gênent pas trop pour prendre et offrir un coup à la maison. De là, surprise, critique et discrédit sur nos œuvres. Non, messieurs, on ne marche pas à la victoire avec un pareil manque de discipline ; tant que nous n'aurons pas l'uniformité de règlement, de programme et d'action, estimons-nous heureux de ne pas trop perdre de terrain. A tout prix il faut sortir de cette situation désavantageuse, et j'exprime le vœu que le Comité diocésain soit chargé de préparer un règlement définitif, unique, qui une fois approuvé par l'Ordinaire deviendra strictement obligatoire pour tout le monde.

#### CONSEIL DE TEMPERANCE

Une société de Tempérance appelle à sa tête un Conseil de Tempérance. Il ne serait ni raisonnable, ni prudent de laisser le pauvre curé se battre et se débattre seul ; il a besoin d'aides. C'est une démonstration à organiser, une pétition à signer, une élection à surveiller, la prohibition à voter, un vendeur sans licence à pincer, que le Conseil soit là. Il s'agit d'expulser un membre par trop indigne, il s'agit de tenir tête à certains mécréants, que le Conseil soit là. Pour

agir, une âme a besoin d'organes. Eh ! bien, l'âme de la société de Tempérance c'est le curé, les conseillers en sont les organes.

Qu'on choisisse donc au plus tôt parmi les tempérants de chaque paroisse quelques hommes intelligents, actifs et sobres aux termes de notre règlement, et qu'il forment le Conseil. Je dis qu'on choisisse, car le choix reste à faire dans bien des paroisses.

#### COMITE DIOCESAIN

Ces Conseils paroissiaux nous ne les voulons pas isolés, mais encouragés, puissamment soutenus, fortement sondés à un rouage supérieur que nous appellerons le *Comité diocésain de Tempérance*. Il est composé de prêtres et de laïques, et forme lui même partie du *Conseil diocésain des Œuvres Sociales*. Voilà bien le pivot de notre organisation, l'organe indispensable, une sorte d'état-major travaillant sous la direction immédiate de l'Ordinaire. Son rôle m'apparaît essentiel et prépondérant.

A lui de grouper toutes les forces en un faisceau indivisible, à lui de maintenir la discipline la vie par conséquent dans nos rangs, à lui de tracer le programme d'action, à lui d'aider de toute manière les sociétés locales, de les aviser, de leur fournir des conférenciers, à lui surtout de

recevoir les plaintes en cas de transgression de la Loi des licences.

Quelles besognes l'attendent ! et qu'il a besoin d'autorité pour mener à bien une si vaste entreprise.

Un jour ou l'autre, il devra aussi tracer un règlement définitif, s'occuper du cérémonial de réception, des élections, des expulsions aussi, car enfin on ne peut garder dans nos rangs des membres qui déshonorent la société. Avec tant de dépenses à couvrir, l'épineuse question des contributions va se poser. Comment la résoudre ?

Avec un cinq ou dix sous perçus annuellement soit des membres, soit des familles ?

A coup sûr le travail ne lui fera pas défaut pour peu que les sociétés paroissiales saisissent l'importance pour elles de ce bureau central.

#### REMÈDES

Assez parler de l'organisation proprement dite, et venons-en aux remèdes que des circonstances de personnes ou de lieux nous suggéreront d'employer avec fruit. Le zèle des tempérants ne doit pas se borner aux usages présentifs, mais aller jusqu'à la cure des pauvres victimes de l'alcool.

Parmi les remèdes que l'expérience autorise à

recommander les uns sont spirituels, comme l'usage fréquent des sacrements dont il n'est pas nécessaire de parler ici, tout le monde en connaissant l'efficacité ; les autres sont naturels, et dans bien des cas leur usage seul devient possible.

Déséquilibré, intoxiqué des pieds à la tête, vraiment malade, l'alcoolique a besoin de soins médicaux. Qui les lui donnera ? La plupart du temps la bourse n'est pas mieux lestée que la tête et le cœur chez ce malheureux. Qui lui viendra en aide ? Nous-mêmes, si nous le voulons. Il suffit d'écrire pour recevoir *gratis* un traitement du Dr MacKay. Adressez, s'il vous plaît : Leeming Mill, 4, Boulevard S. Laurent, Montréal. Le remède Mackay mérite notre confiance et ses preuves sont abondamment faites même aux Trois-Rivières. Je voudrais que chaque société de tempérance en eût quelques boîtes à la disposition de ses membres défaillants.

#### PROHIBITION.

Je voudrais également un remède d'un autre genre pour nos paroisses, la prohibition locale. Elle existe déjà dans quelques paroisses mais dans la plupart des cas c'est en vertu d'un simple règlement municipal que le conseil peut abroger d'un à jour l'autre. Il eût fallu lui assurer

la stabilité en l'établissant selon la Loi de Tempérance, art. 1316 et suivants, c'est-à-dire soumettre le règlement aux électeurs. Alors eux seuls peuvent le renverser.

Je ne détaillerai pas la procédure à suivre, c'est trop compliqué et d'ailleurs tout se trouve dans le " Directoire pour la lutte contre les débits de boissons, " brochure dont les chefs de la tempérance ne peuvent pas se passer. Demandez-la sans faute au secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique, 111 rue Ste-Anne, Québec.

Pourquoi établir la prohibition ? A cause de ses multiples avantages que je résume ainsi : elle soustrait la brûlante question des licences au domaine municipal ; plus de chicanes là-dessus aux élections, plus de cabale de la part des aspirants-hôteliers. Tant que la majorité absolue des électeurs ne le voudra pas, personne au monde ne peut délivrer un certificat de licence dans la paroisse.

Et contre les transgresseurs de la loi, quelles armes vous avez en main ! à la troisième infraction votre homme goûte la prison pour trois mois au moins. Je cite la loi : . . . "et pour la troisième offense et toute offense subséquente, le contrevenant sera condamné à un emprisonnement de pas moins de trois mois ni plus de six

mois, *sans option de l'amende*," Loi des licences, art. 57a.

Ecoutez maintenant ce qu'il faut entendre par troisième offense. Si dans l'espace de trois ans, à compter de la première offense, un délinquant retombe trois fois, il est dit avoir commis la troisième offense. Art. 84 et 139.

Ne voyez-vous pas que dans certaines paroisses, c'est le vrai remède. Bien entendu, à chacun de sonder son terrain, à chacun de le préparer avec soin, avant toute autre entreprise. Ceci pour la campagne, car dans les villes il n'y a rien à faire de ce côté.

Enfin, et je terminerai par là, messieurs, il devient parfois urgent de punir soit un sale ivrogne, soit un misérable empoisonneur non licencié. Relativement au premier, plusieurs personnes — proches parents ou supérieurs légaux — ont le droit de l'assécher en établissant à son égard une espère de prohibition très simple. Moyennant un avis en bonne et due forme, messieurs les licenciés sont privés du plaisir lucratif de lui vendre de la boisson.

Procurez-vous le *Directoire* que je vous recommandais tantôt ; il renferme tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Que faire des violateurs de la loi ? Ici, per-

mettez-moi de ne pas découvrir nos batteries présent. Quand vous aurez un beau cas, bien prouvé, si le percepteur néglige d'agir après avoir été averti, veuillez en donner connaissance au Comité Diocésain de Tempérance.

Messieurs, j'ai fini. Dans tout le cours de ce travail il vous a été facile de deviner où allaient nos préoccupations dominantes. Inutile de le dissimuler, je trouve que l'organisation nous fait défaut, et pour moi l'organisation c'est presque tout. A quoi bon les plus nobles entreprises, si les ressorts manquent pour en assurer l'exécution ! Sans organes, pas de fonction ; avec des organes débiles, relâchés, sans consistance, n'attendons pas une action vigoureuse et durable. Nos adversaires sont forts parce que mieux organisés. Nous sommes la multitude, ils sont l'armée disciplinée, et donc redoutable. Unissons nos forces, groupons-les solidement, et rien ne résistera au choc combiné des phalanges tempérantes.

#### VŒUX ADOPTÉS :

Le Congrès émet le vœu.—1o. Que l'enseignement antialcoolique soit donné dans toutes les écoles, conformément aux directions du Conseil de l'Instruction Publique, et que MM. les commissaires d'écoles soient priés de fournir au

instituteurs et institutrices les livres, revues, etc. requis pour donner cet enseignement.

20. Que l'on s'intéresse encore plus à la propagande antialcoolique par le journal, la revue, les conférences, les brochures, les tracts, les tableaux, etc.

30. Que l'on exécute ponctuellement les ordonnances épiscopales prescrivant qu'une société de tempérance soit établie dans toutes les paroisses du diocèse, avec unité de règlement et formation d'un conseil spécial.

40. Que les sociétés de tempérance travaillent à établir la prohibition partout où c'est possible, en appliquant de préférence, la Loi de Tempérance art. 1316 et suivants.

50. Que le "Comité diocésain de Tempérance" avise aux moyens efficaces d'encourager les sociétés paroissiales, d'y maintenir l'unité d'action, et de les aider à faire respecter la Loi des Licences.

---

Après la lecture du mémoire du Rév. Père Ladislas, il y eut discussion au sujet de l'enseignement antialcoolique dans nos écoles. Le temps est arrivé, disent quelques congressistes, de mettre au nombre des livres de classes un manuel de tempérance. Mais quel sera ce ma-

nuel ? Le Père Ladislas croit que le petit catéchisme de M. Edmond Rousseau répondrait aux exigences du moment et dit qu'on ne peut préciser sur ce point, puisque le *Conseil d'Instruction Publique* n'a pas encore inscrit la tempérance au programme officiel de l'enseignement.

S. G. Mgr Cloutier fait remarquer que le *Conseil d'Instruction Publique*, tout en reconnaissant la nécessité d'inculquer à nos enfants l'amour de la tempérance, ne veut pas encore faire de l'enseignement antialcoolique une matière d'examen, de peur de surcharger nos programmes. L'enseignement antialcoolique, ajoute Sa Grandeur, pourrait être donné dans nos écoles sous forme de leçons de choses.

Ces leçons de choses, d'une utilité incontestable, ne seront bien présentées, que si les institutrices ont fait des études préparatoires à l'École Normale touchant cette matière, dit le Rév. Père Ladislas.

Mgr le Grand-Vicaire Baril, principal de l'École Normale des Trois-Rivières, fait, au sujet de la question discutée, les remarques suivantes : "Il est vrai que l'enseignement antialcoolique ne figure pas officiellement au programme des études pour la province de Québec. Toutefois, dans les nouveaux règlements, qui ont été préparés par un comité composés de principaux des Eco-

les Normales, on demande que l'enseignement antialcoolique soit inscrit au programme officiel des Ecoles Normales de notre province. En attendant, nous avons l'intention de commencer, dès cette année, à faire donner l'enseignement antialcoolique à notre Ecole Normale des Trois-Rivières. Pour ce qui est du manuel à adopter la question n'a pas encore été réglée, et, à notre avis, cette question n'est pas de toute première urgence.

M. l'abbé Emile Clontier demande ensuite qu'an premier vœu soient ajoutés ces mots : " Que MM. les commissaires d'écoles soient priés de fournir aux instituteurs et institutrices les livres, revues, etc, requis pour donner cet enseignement."

Personne n'a le droit de ne pas essayer de faire sa part d'action sociale ; c'est pourquoi le Dr Marchand, de Champlain, désire qu'il soit donné, par les médecins, dans nos écoles de campagne, des conférences sur la tempérance.

On propose donc qu'an second vœu ainsi rédigé : " Que l'on s'intéresse encore plus à la propagande antialcoolique par le journal, la revue, les brochures, les tracts, les tableaux, etc," soit ajouté : *les conférences.*

## LA BONNE PRESSE

M. l'avocat Joseph Barnard, directeur du *Bien Public* donna lecture du mémoire sur la bonne presse :

Monseigneur,

Messieurs,

“ Notre siècle, plus qu'un autre, semble devoir mériter le nom de siècle de la presse ” a dit Pie X. Par malheur, cette puissance de la presse s'est mise si complètement au service du mal, que devant l'énormité des désastres qu'elle cause, les voix les plus autorisées n'ont pas tardé à jeter le cri d'alarme. Pour enligner cette œuvre de mort que poursuit avec une rage satanique la presse mauvaise, les Papes et les Evêques proclament aujourd'hui, comme depuis trente ans, la nécessité de la bonne presse.

Voyons donc d'abord ensemble les appels pressants qui nous sont faits ; ces appels partent de haut. Le saint vieillard qui veille sur le monde du sommet de la colline vaticane, voit de loin ; que cette voix paternelle qui arrive jusqu'à nous puisse embraser nos cœurs, et fouetter nos énergies.

Léon XIII, à maintes reprises, avertit les catholiques de la nécessité de lutter contre le

fléau de la mauvaise presse : "Il ne se tromperait guère celui qui attribuerait principalement à la mauvaise presse l'excès du mal et le déplorable état de choses auquel nous sommes arrivés présentement."—"Au nombre des moyens les plus aptes à défendre la religion, il n'en est pas, à notre sens, de plus approprié à l'époque actuelle ni de plus efficace que la presse."—"Un journal catholique dans une paroisse, c'est une mission perpétuelle."—"C'est leur devoir (aux catholiques) de soutenir la bonne presse, soit en refusant ou en retirant toute faveur à la mauvaise, soit en concourant directement, chacun dans la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer."—"Il serait convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses journaux particuliers, destinés à être les champions de l'autel et du foyer, et organisés de façon à ne s'écarter jamais du jugement de l'évêque. . . . . Le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter le secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs moyens."

Écoutons Pie X, dont le regard clairvoyant et inspiré sait si bien diagnostiquer le mal des sociétés actuelles, ses causes et ses remèdes : "Ah ! la presse, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent

*comme il faudrait.* Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle, et qu'autrefois on sauvait bien tout de même les âmes sans s'occuper de journaux. C'est bientôt dit : *autrefois ! autrefois !* Mais ces mauvaises têtes ne font attention qu'*autrefois* le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout, et que, par conséquent, le contre-poison des bons journaux n'était pas également nécessaire.

*Il ne s'agit pas d'autrefois.* Nous ne sommes plus à autrefois ; nous sommes à *aujourd'hui*. Eh ! bien, c'est un fait, qu'*aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies.* En vain vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, *tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère.*"

Et Sa Grandeur Mgr Cloutier ajoute : "Que faudrait-il de plus pour porter la conviction dans les esprits, secouer l'apathie et entraîner les volontés. Dira-t-on que ces avertissements et ces invitations ne s'adressent pas à nous ? A ceux-là il faudrait répondre avec Mgr l'Archevêque de Québec ; "Une longue et sérieuse étude de notre état de société nous a convaincu que le grand moyen, après les enseignements de l'Eglise et de

ses pasteurs, de conjurer le péril qui nous menace consiste dans l'œuvre de la presse catholique.”

“ La presse neutre,—continue Mgr Cloutier,—qui nous a déjà fait tant de mal, prépare la voie à une autre beaucoup plus mauvaise qui se lève de tous côtés et nous envahira avant longtemps, si nous ne lui barrons pas la route. Emparons-nous de la place avant qu'elle ne soit prise par l'ennemi. A l'entrée des avenues qui conduisent à l'esprit et au cœur de notre peuple, posons des sentinelles vigilantes et bien aguerries : les journaux catholiques.”

Devant cet exposé si clair de la tâche à remplir, l'hésitation ne nous est plus permise ; nous n'avons plus qu'à agir, à agir sans retard, car le mal que nous signale l'autorité, existe ici comme ailleurs ; nous avons besoin d'une presse catholique, d'une presse indépendante, d'une presse libre de toute influence de partis politiques. Voyons maintenant jusqu'à quel point cela s'impose.

Où en sommes-nous ? A cette question notre réponse ne peut être qu'angoissante, car ici au Canada, et dans notre province pourtant si catholique, nous avons notre mauvaise presse. La libre-pensée, la franc-maçonnerie, le radicalisme, ont une presse déjà trop répandue parmi les nôtres. Nous avons aussi notre presse jaune, nos grands journaux à sensation ; mais cette

presse qui pour les besoins de sa caisse, s'intitule catholique, ne l'est parfois que de très loin, et pas assez souvent ne sait être *loyale et sincère* comme la veut Pie X. Nous la trouvons même trop facilement au service de qui la paie. Les partis politiques ont de plus en plus leur presse courtisane, uniquement préoccupée de circonvenir la bonne foi du public en faveur de ses maîtres. La perversion de la presse fait que le peuple désapprend, petit à petit, à considérer à leur vrai mérite les questions d'intérêt général, les questions d'intérêt national, et que, pris de dégoût, le lecteur en vient facilement à se demander combien coûte l'appel enflammé qu'on lui fait en faveur de tel projet capable de compromettre l'avenir de la patrie.

A côté de la presse franchement mauvaise ou simplement vénale, nous avons la bonne presse ; mais encore faut-il avouer que les journaux catholiques, loyaux, sincères, sont en trop petit nombre, et que d'ailleurs la sympathie est loin de leur être spontanément acquise, quand la faveur n'est jamais ménagée aux journaux qui, quelque fois, ne la méritent pas.

Les devoirs si éloquemment tracés par les illustres Pontifes Léon XIII et Pie X en faveur de la bonne presse, ne sont pourtant pas de ceux aux-

## D'ACTION SOCIALE

quels on puisse se soustraire. Ils obligent ici, comme par tout le monde catholique.

En France, les chaleureux appels des Pontifes et des Evêques ont été compris, et plus que jamais il se trouve aujourd'hui des âmes généreuses qui se dévouent à ce que l'on appelle, très justement, la croisade d'honneur et de patriotisme, c'est-à-dire l'apostolat de la bonne presse. On s'efforce de disséminer partout le contre poison, et l'heure ne tardera peut-être pas à venir où les ravages de la presse mauvaise seront finalement circonscrits. On a fait de l'œuvre de la bonne presse une œuvre pie et une question sociale ; toutes les générosités sont mises à contribution, et il se trouve des donateurs qui assurent de leurs deniers l'œuvre de la bonne presse, et qui, devant le désastre, comprennent jusqu'à quel point est terriblement vraie cette parole de Pie X : "En vain bâtiriez-vous des églises, prêcheriez-vous des missions et fonderiez-vous des écoles si vous n'avez l'arme de la presse catholique."

Ici dans notre pacifique pays du Canada, et dans notre province de Québec, cette nécessité de la bonne presse est accueillie avec un peu cette même indolence et cette même appréhension auxquelles les propagateurs français se heurtèrent au début de leur apostolat. Rien ne presse, disent les uns ;—d'autres affirment que notre pu-

blic ne lit encore que très peu ;—d'autres trouvent, comme *les mauvaises têtes* dont parle Pie X, qu'autrefois les choses allaient fort bien sans la presse, bonne ou mauvaise. "Nous ne sommes plus à *autrefois*, nous sommes à *aujourd'hui*."

Aujourd'hui, dans notre province catholique et française de Québec, nous avons notre presse radicale qui vilipende librement nos institutions religieuses, qui ridiculise nos croyances, prône les principes libertaires, et s'efforce de provoquer ici, à ciel ouvert, les perturbations honteuses qui ont anémié la France ; et cela, à l'heure même où la France, stupéfaite devant l'étendue du mal, commence à se ressaisir et à réagir contre la ruée révolutionnaire.

Et il se trouve ici des lecteurs pour les diatribes enflammées de la presse radicale ; ces écrits sont lus dans nos villes, en chemin de fer, et sont colportés jusque dans nos paisibles campagnes ; petit à petit, mais sûrement, l'idée fait son chemin, et prépare aux imprévoyants, aux endormis, de terribles réveils.—Avant de barrer la route au mal, faut-il vraiment attendre qu'il soit trop tard ?—Ne vaut-il réellement pas mieux se servir tout de suite du préventif de la bonne presse, plutôt que d'attendre que ce remède nécessaire ne soit devenu le curatif lent et coûteux qu'il est en France.

Et pour savoir jusqu'à quel point l'idée radicale a fait son chemin ici depuis trente ans, notre clergé n'a qu'à considérer d'un peu près, certains mauvais drôles qui surgissent dans notre vie publique et font pressentir de prochains orages.—Que nos curés se rappellent les efforts que l'on fait en temps d'élection pour leur fermer la bouche, quand les ministres des différents cultes protestants de ce pays jouissent librement du droit que possède tout citoyen britannique de formuler son avis, sur les hommes et les partis politiques qui aspirent à diriger nos affaires.

Dans la catégorie de la bonne presse il convient sans doute de signaler l'œuvre des revues pieuses, des publications édifiantes ; leur bon travail mérite encouragement. Mais de toutes les œuvres de presse, la plus importante, et la plus nécessaire ici, à mon sens du moins, reste celle du journal, du journal populaire. Le journal catholique, le journal combatif, mais combatif *loyalement* et *sincèrement*, et en toute indépendance des factions et des partis politiques, s'impose avec urgence. C'est plus que jamais le besoin de notre temps, non seulement au point de vue strictement catholique, mais encore et surtout au point de vue national.

Il n'est pas possible que le journal soit bon, soit stable dans ses idées et ses aspirations, si ses

croyances ne sont elles-mêmes fortement ancrées aux principes catholiques, eux-mêmes divinement stables et divinement vrais. Avant de diriger les foules, le journal doit d'abord savoir s'incliner devant l'Eglise du Christ, qui sait d'où viennent les foules, et où elles vont. Catholique, le journal ne devrait jamais cesser de l'être, pas plus dans ses articles de fond que dans la rédaction de ses menues nouvelles et de ses réclames. Il ne diffère pas en cela de l'honnête homme qui a la dignité d'être probe au sein de sa famille, dans son commerce et dans sa vie politique.

Pour être effectif, le journal doit être combattif ; il doit être *une arme défensive et offensive*, au service de la morale et des multiples intérêts de la nationalité, de la famille et des individus. Armé pour la lutte, il n'est ni dans la chaire de vérité, ni à la tribune populaire, mais dans les rangs mêmes du peuple ; c'est un lutteur dans la foule. Ressentant toutes les commotions profondes de la masse, il en épouse les joies et les deuils. Ce contact du journal avec le peuple doit être intime et de tous les jours ; le journal doit connaître les colères de la rue et les rancœurs des pauvres gens, il doit aussi savoir les enthousiasmes et les espérances ; car, dans la foule, il reste l'ami vigilant et armé, toujours en éveil, prompt à refréner les haineuses envies, mais ardent aussi

à réclamer de sa voix puissante le redressement des griefs, et justice intégrale pour les individus, les familles, les nationalités. *Le peuple, c'est mon maître* disait saint Vincent de Paul ; le journaliste qui se respecte doit avoir assez de fierté pour n'être jamais le serviteur aveugle, encore moins l'adulateur bas et rampant de ce *maître* ; il doit en être surtout l'ami fidèle et loyal.

*Le peuple, c'est mon maître. . . .* Sous nos gouvernements démocratiques, cela est pratiquement vrai. C'est le peuple qui nomme les députés et les gouvernements qui font nos lois ; c'est encore lui qui nomme les administrateurs de nos municipalités. Or c'est par le journal, disait Fayollat, et par le journal populaire seulement, que l'on peut agir sur le peuple qui décidera de nos destinées. Ceci restera toujours profondément exact.

Notre peuple, Dieu merci, est demeuré encore beaucoup ce que votre zèle, votre patriotisme l'ont fait, Messieurs du clergé, mais hélas ! l'heure arrive où la voix de la chaire de vérité doit forcément trouver comme un écho prolongé dans la presse continuatrice de votre œuvre. Comme vous, et plus facilement parfois, elle ira par les rues, par les grands centres, par les campagnes éloignées, et jusqu'au fond des chaumières prêcher la vaillante croisade de la tempérance, la nécessité des œuvres sociales catholiques, œuvres

de coopération, œuvres de mutualité ; relevant les courages abattus et chantant l'espérance à toutes les bonnes volontés.

Le peuple, comme tous les maîtres, est trop souvent en butte aux pièges des courtisans, et aux adulations inspirées par les sordides intérêts. Courtisans de la politique, courtisans de la finance, courtisans du travail syndiqué, courtisans éhontés, ayant au cœur toutes les haines et toutes les envies, tous travaillent notre peuple en tous sens, et trouvent trop facilement déjà pour leurs sinistres exploits une presse vendue d'avance à toutes les besognes.

La presse, libre de tous les partis, la presse libre de dire la vérité, la presse libre d'agir pour le seul intérêt du peuple-maître s'impose donc, et il me semble que tous les esprits bien pensants devraient en être convaincus.

Je ne disconviens pas de la nécessité des partis politiques dans notre pays, cette nécessité est inévitable. Je reconnais aussi à ces partis le droit d'avoir une presse dévouée à leurs intérêts ; ceci est encore indiscutable. Encore faut-il que cette presse de parti sache rester dans les limites de la vérité. Mais je n'admets pas, par exemple, que l'on puisse fractionner indéfiniment un pays ou une province en deux partis, que l'on devra par la suite, et indéfiniment, proclamer

également immuables et intangibles, selon que l'on appartiendra à l'un ou à l'autre. Cette immutabilité des partis politiques est un leurre, et surtout dans un pays jeune comme le nôtre où les évolutions sont rapides et où les besoins nouveaux surgissent à chaque pas. Les partis politiques devraient plutôt naître de chaque problème nouveau, de chaque nécessité nouvelle; hormis la probité et la justice qui devraient être à la base de tous les partis, avec en plus certains principes consacrés par notre Constitution même, rien n'est en réalité moins immuable que notre politique. Cette légende de la prétendue stabilité inviolable des partis a fini par provoquer, à la longue, des abus auxquels il est temps de remédier.

L'existence de ces deux uniques partis dépend de leur organisation respective, organisation plus ou moins bien faite, plus ou moins solide, plus ou moins contaminée aussi dans le choix des moyens dont elle dispose; et d'autre part, cette existence des partis dépend de la partisanerie, de cette espèce de fanatisme aveugle que le parti inspire à ses adeptes et qu'il entretient pieusement, jalousement; de cet *esprit de parti* enfin, qui est bien la plaie la plus hideuse qui nous ait jamais rongés. Elle nous ronge jusqu'à l'os, jusqu'à la moelle. " Il serait difficile d'énumérer les torts et les ruines que cet aveugle dé-

vouement à un parti politique a causés dans nos rangs" disait Mgr Cloutier. (Circ. au cler., p 345).

A un moment donné, l'un de nos partis politiques, à tort ou à raison, attribuait sa victoire au fait que, de longue main et patiemment, il avait réussi à bourrer de ses adeptes, les conseils municipaux, les commissions scolaires et jusqu'à nos conseils de fabrique. Cette même déplorable tactique fonctionne encore févressement. Allons-nous croire que tous ces différents dignitaires, gonflés d'un succès souvent inespéré, le plus souvent immérité, ont constamment oublié, et jusque dans les décisions les plus graves, à qui ils devaient cet honneur d'être conseillers, commissaires ou marguilliers? Evidemment non. Placés là par le parti, ils devaient avant tout assurer les petites affaires du parti. Hors ce but, tout autre devoir était misérablement méconnu.

Qui ne sait le rôle puissant que joue l'esprit de parti dans l'octroi des licences d'auberges, à la campagne et à la ville? C'est encore, pour la croisade si sainte de la Tempérance, le musulman le plus redoutable qu'elle ait à terrasser. Les œuvres les plus saintes d'action sociale, inspirées par les dévouements les plus généreux, trouveront souvent dans l'esprit de parti l'écueil fatal qui les fera échouer; et cela, aussi longtemps que nous tarderons de créer une *presse libre ca-*

capable de battre en brèche cette oppression tyrannique et stupide.

Avec l'esprit de parti, l'on se transmet de père en fils les mêmes haines et les mêmes répulsions. L'on ne s'étonne plus de lire dans telle gazette qu'un médecin, qu'un notaire quelconque, et absolument quelconque, aura fortune faite dans telle paroisse, pourvu qu'il soit, non pas compétent, ni même absolument sobre et travailleur, mais simplement de la couleur qu'il faut. Et ce qui est vrai pour le médecin, l'est aussi pour le marchand, le boulanger, et jusque pour l'homme de peine, chacun trouve chez ses partisans la clientèle toute faite qui lui échoit comme par fatalité. Est-il nécessaire d'ajouter qu'avec ce joli système l'on détruit l'initiative personnelle, l'on décourage les efforts précieux de la concurrence, et l'on finit rapidement par éréthiniser tout un peuple ?

Etonnons-nous maintenant que chacun des deux partis politiques s'efforce d'entretenir jalousement ce fétichisme bête et têtue, qui lui permet de faire à coup sûr le dénombrement de ses forces de la même façon que les cultivateurs comptent leurs moutons en parc, avec le croît du printemps.

Et ces partis auxquels l'on demande, non plus de penser, mais bien de garder la couleur ; de

conquérir le pouvoir et non plus de le mériter ; sont devenus rapidement l'un et l'autre de redoutables tyrans.—Interrogez n'importe quel honnête homme qui a suivi d'un peu de près la politique depuis dix, quinze, vingt ans, et il vous fera part de ses écœurements. Nous n'avons plus grand chose à prendre aux Etats-Unis sous ce rapport.—En France le parti radical, a, par des méthodes à peu près semblables, fanatisé un si grand nombre d'adeptes qu'il a pu mettre sous sa botte tout un peuple ; et la nation française, sous le talon du maître, est humiliée et meurtrie par ses arrogants mandataires, serviles instruments des loges irresponsables au peuple.

Sachons donc tirer profit de ces menaces, et de ces malheurs qui seront bientôt les nôtres si nous n'y prenons garde, et travaillons courageusement à libérer le peuple de cet avilissant esprit de parti qui est le chancre qui nous ronge. Nous n'avons pas à attendre le salut de la presse partisane, évidemment, puisqu'elle est la chose payée et gavée pour chanter ses maîtres et égarer en leur faveur l'opinion publique. Offrons au peuple, comme remède au mal, la voix indépendante et libre de la presse qui juge la politique en se tenant au-dessus des partis.

Plus que jamais le peuple a besoin d'une presse loyale, sincère et libre pour toute la vérité,

morale, économique et politique. Plus que jamais le peuple a besoin d'être libre, et libre par la vérité. Donnons donc au peuple une presse en laquelle il puisse croire, une presse assez soignée pour lui parler franc et sans détour, une presse qui, pour soutenir un principe ou prôner une idée politique, ne s'inspire que du seul intérêt général, et non de motifs sordides, indignes de tout journaliste qui se respecte.

Le peuple, pour agir en maître et nous assurer les gouvernements dignes de nos aspirations, gouvernement fédéral, gouvernement provincial ou municipal, a besoin d'enthousiasme et de sincérité. Quand il se sera rendu compte que le journal qui le renseigne et lui montre la voie à suivre, n'a réellement d'autre mobile que l'accomplissement du devoir et n'espère d'autres ressources que celles provenant du prix d'abonnement et de l'encouragement de ses amis, le peuple, se reprenant à croire qu'il est en effet le maître, se rendra compte de sa dignité et de sa responsabilité ; grâce à l'appui du journal libre, il retrouvera la fierté d'exiger des gouvernants qu'il se donne toute la somme de justice et de probité qui nous est due.

Actuellement, les journaux vraiment libres des partis politiques sont plutôt rares. Il ne dépend que de notre encouragement qu'ils devien-

ment nombreux avant longtemps. Parmi les quotidiens, nous avons à Montréal "Le Devoir" et à Québec "L'Action Sociale". Ces deux journaux parfaitement renseignés, discutent des choses de la politique d'une manière impartiale et indépendante ; ils donnent aussi un résumé de toutes les nouvelles intéressantes. Parmi les hebdomadaires nous avons entre autres, à Québec, "La Vérité" et ici, aux Trois-Rivières, "Le Bien Public." Tous ces journaux sont foncièrement catholiques, absolument au-dessus des intérêts des partis politiques, et devraient à ce double point de vue recevoir votre complet encouragement.

#### " LE BIEN PUBLIC "

L'idée qui a présidé à la fondation du "Bien Public" dans le diocèse des Trois-Rivières et le district, découle étroitement des idées émises et des vœux exprimés par les Souverains Pontifes et les Evêques. "Chaque contrée, disait Léon XIII, devrait posséder ses journaux particuliers, journaux destinés à être les champions de l'autel et du foyer, et organisés de façon à ne s'écarter jamais du jugement de l'évêque... Le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter le secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs moyens,"

Et dans son admirable circulaire à son clergé, Mgr notre Evêque, rappelant ces paroles de Léon XIII, comme celles de Pie X, ajoutait : "Ces vérités admises, il importe de s'en faire des convictions qui descendent du domaine des considérations spéculatives à celui de l'action positive et des réalisations pratiques."

Rappelant que lui-même avait déterminé la fondation du "Bien Public" auquel il continuait son patronage, Monseigneur définissait clairement ce qu'il attendait de ce journal : "Nous voulons que ce journal se fasse plus que jamais le propagateur des saines idées, et le défenseur de la bonne cause, qu'il devienne véritablement l'organe de notre région.... tenant ses lecteurs au courant de la vie matérielle, morale et intellectuelle de nos populations." C'est le programme que nous nous sommes tracé au "Bien Public," et nous n'en avons jamais dévié.

Le "Bien Public" n'a ni le ton ni l'allure d'une revue pieuse, il n'est pas non plus uniquement un journal à thèse ; c'est un journal de combat. Armé pour la lutte, il entend bien recevoir des coups, mais il entend aussi en porter : c'est un lutteur dans la foule, mais un lutteur catholique dans toute l'expression du terme. Pas une page, pas un article, pas une ligne de ce journal qui ne puissent être lus par chacun des membres

de vos familles. Il se conforme strictement au programme qu'il s'est tracé, et cela jusque dans la rédaction de ses annonces ; vous n'y trouverez jamais comme pendant à un article en faveur de la tempérance, une réclame en faveur des alcools.

Fondé non seulement pour promouvoir l'intérêt moral, mais aussi l'intérêt matériel de notre district, *Le Bien Public* a à cœur de seconder tous les efforts, et toutes les idées généreuses ; il combat en autant qu'il le peut le préjugé et l'esprit de parti, ces deux principes morbides que nous trouvons au tournant de toutes les routes et qui se dressent en face de chaque effort comme pour décourager toutes les initiatives. Il fait appel à tous les dévouements, à tous les cœurs généreux, sans tenir compte des partis, estimant qu'il est faux de croire que tout ce qu'il y a de bon et d'honnête dans notre jeune nationalité, s'est centralisé dans l'un ou l'autre des deux camps politiques. Indépendant des partis politiques, *Le Bien Public* entend louer ou blâmer librement ce qui mérite blâme ou louange. Les partis politiques, loin de s'offusquer de cette entière liberté à leur égard devraient bien plutôt s'en réjouir et en tenir compte, puisqu'elle n'est dictée après tout que par le souci du meilleur intérêt public.

Nous formons parti d'un centre commercial et

industriel de premier ordre ; notre cité est entourée de cinq petites villes et de paroisses importantes qui ne demandent qu'à grandir ; en travaillant de toutes ses forces au progrès de notre région *Le Bien Public* s'efforce de détruire la légende qui veut que les titres de catholiques et de français soient synonymes d'incurie dans les affaires et de stagnation dans les choses de l'industrie. Cette légende est stupide et fautive, ici comme ailleurs. Pour le prouver, *Le Bien Public* s'applique à seconder et à faire connaître tous les bons mouvements, individuels et collectifs ; car, avec Mgr notre Evêque, nous pouvons dire : "combien d'actions louables, d'initiatives généreuses, d'expériences fécondes, de mesures progressives, se produisent sans cesse au milieu de nous, qui deviendraient des sujets d'édification et d'émulation pour peu qu'ils fussent connus au dehors."

Pour assurer le succès de l'œuvre de notre journal régional, nous avons besoin de l'encouragement de tous. Dans le précis qui vous a été communiqué et que vous avez sous les yeux, nous trouvons énumérés certains moyens de propagande proposés pour assurer davantage l'existence de l'œuvre du *Bien Public*, et obtenir une plus grande diffusion du journal.

Organe par excellence de l'action sociale catho-

lique, il semble que ce journal devrait pénétrer dans à peu près tous les foyers du diocèse. N'est-il pas un puissant médium pour les œuvres sociales, et ne peut-on pas dire que le succès de ces œuvres dépend en grande partie de la plus ou moins grande circulation du journal qui les vulgarise et les met à la portée de tous ? Il va donc de soi que nous devrions compter parmi les agents les plus actifs de propagande Messieurs les curés et leurs vicaires, et tous les amis des œuvres sociales, hommes ou femmes.

Les groupements organisés, comme par exemple, les sociétés pieuses, les sociétés de tempérance, les coopératives, les sociétés mutuelles, les cercles agricoles, les cercles de jeunesse etc., pourraient de même être mis à contribution dans la propagande d'un journal spécialement fondé pour leur être utile et leur venir en aide au besoin.

De la sorte, l'agent de recrutement qui vient du bureau du journal trouve à son arrivée dans chaque paroisse un terrain bien préparé ; les adhésions lui viennent d'elles-mêmes sans les ennuis et les lenteurs de la sollicitation. Et ceci devient une source d'économie fort appréciable quand on sait que l'œuvre d'un journal est toujours très onéreuse.

S'il y avait dans chaque paroisse un comité organisé d'action sociale catholique, le journal

trouverait là le moyen de propagande par excellence pour le recrutement des abonnés, la perception des abonnements, la sollicitation des annonces et des travaux d'imprimerie. Il serait aussi possible d'établir un système régulier de correspondance dans chacune des paroisses du diocèse.

En attendant qu'un tel comité existe, il faudrait trouver le moyen d'y suppléer en autant que faire se peut, du moins pour ce qui concerne le recrutement des abonnés, la perception, et la correspondance, trois points d'importance capitale.

Les courriers de chaque paroisse sont indispensables au journal ; ils lui apportent la vie et l'intérêt. Ne serait-il pas possible de nous assurer dès maintenant les services d'une institutrice de chaque village pour cette correspondance régulière ?

Il me semble qu'avec un peu de travail, un peu d'organisation, il serait relativement facile de porter à celle, ou à celui qui deviendrait ainsi le représentant du journal, toutes les informations du village, de la paroisse ; de les lui porter nombreuses, de les lui porter en gerbes, quitte pour le journal à en faire le triage. Les faits abondent partout, à la campagne comme

ailleurs, il ne s'agit que de les recueillir, et pour un journal c'est une mine.

Cette correspondante pourrait ensuite devenir un agent de recrutement et de perception, et grâce à certains émoluments, à certaines primes que le journal deviendrait alors plus en mesure d'accorder, le travail de ce représentant bénévoles serait un peu rémunéré.

Je sais pour ma part ce que l'oeuvre du journal doit à MM. les curés et vicaires ; leur zèle, leur bienveillance ne nous a jamais fait défaut ; notre population en général a fait bon accueil au *Bien Public*, mais l'oeuvre est encore loin d'avoir pu donner toute sa mesure. Pour la donner, il faudrait au journal une circulation beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est actuellement. La chose reste une question de dévouement et de bonne volonté.

La création d'un journal du genre de celui que nous avons ici est excessivement coûteuse, et demande pour réussir qu'aucun détail ne soit négligé. C'est une oeuvre onéreuse, et pour tous ceux qui y contribuent ; c'est surtout une oeuvre de longue haleine. Nous n'avons pas comme les journaux des grands centres à compter avec le bénéfice des annonces, qui augmente en raison de la circulation. Le bénéfice des annonces pour nous ne dépasse pas une certaine limite.

Et ceci fait que les revenus du journal seul, revenus provenant des annonces et des abonnements, ne compensent pas les dépenses. Et de plus, en ce qui nous concerne, le taux de l'abonnement ayant été porté trop bas, et bien en dessous du prix ordinaire, le déficit provenant du journal seul est assez considérable. Heureusement que nous sommes à même aujourd'hui de compenser la perte provenant du journal par les revenus de notre imprimerie.

Il est évident toutefois, que s'il nous était possible de monter le prix de l'abonnement à cinquante centins de plus, soit, pour la campagne, une piastre cinquante, quitte à publier deux fois la semaine, le déficit du journal serait moins grand, et par là l'effort demandé à la production de l'imprimerie moins considérable ; la position financière de l'oeuvre acquerrait dès lors une plus grande stabilité. Je soumetts la question à votre approbation.

Une chose que ceux qui ont à coeur l'oeuvre du bon journal, du journal d'action sociale catholique, ne doivent pas oublier, c'est que le succès de cette oeuvre dépend d'abord, bien que pour une faible partie, des revenus du journal même, revenus provenant des annonces et des abonnements, mais que pour la très grande part le succès de l'oeuvre dépend des ressources provenant

de l'imprimerie. Donc, encourager la propagande du journal c'est certes, très bien. mais encourager l'imprimerie c'est encore mieux, puisqu'en somme, l'un dépend en quelque sorte du sort de l'autre.

Le bon journal est un ami qui vous donne le meilleur de ses efforts, et toute sa bonne volonté; il se met tout entier à la défense des causes qui vous sont chères, il reçoit pour vous les coups et connaît la profondeur de ses blessures ; c'est bien le moins qu'il puisse compter en retour sur votre complet encouragement. Encouragement par votre abonnement, vos annonces ; encouragement surtout par votre sympathie ; non pas de cette sympathie que l'on dissimule, que l'on cache comme une chose dont on a honte, mais d'une sympathie bien ouverte et bien franche. Vous attendez beaucoup de votre journal, et c'est votre droit, mais ayez donc aussi la faiblesse de lui pardonner ses petites misères et ses imperfections.

Et puisque encourager l'imprimerie c'est assurer l'oeuvre du journal même, plutôt que de porter votre travail à des indifférents ou à des étrangers, qui vous sont peut-être au fond antipathiques, portez-le donc au journal ami ; vous ne risquez rien à en agir ainsi, si non que le travail sera peut-être en certains cas mieux fait, et que,

sans qu'il vous en coûte plus, vous aurez travaillé à la bonne cause.

Vous aurez de la sorte exaucé le vœu que l'on soumet à l'approbation de ce Congrès et qui propose la propagation et le soutien de la bonne presse en général, et de la presse locale en particulier.

Avant de terminer cependant, laissez-moi vous dire ceci, Messieurs.

Si je réclame avec tant d'insistance votre bienveillant concours en faveur du "Bien Public," organe spécialement dévoué aux intérêts de notre région, ce n'est pas tant parce que j'y veux voir un intérêt personnel—encore assez problématique,—que, parce que je désire fortement le succès d'une oeuvre qui doit absolument réussir. Elle mérite de réussir, parce que je sais que l'idée qui a créé cette oeuvre est toute de dévouement et de patriotisme éclairé ; parce que je sais plus qu'un autre que la création d'un journal se butte à plus d'un écueil ; et que plus souvent qu'autrement, les générosités qui lui donnent vie entendent, sans trop l'avouer, que ce journal soit d'abord leur chose à eux, chose dévouée avant tout à leurs propres intérêts, individuels ou de partis.

Et c'est parcequ'il n'est pas entré de ces péti-

tesses, de ces misères, dans la création de l'oeuvre du "Bien Public" que je dis que cette oeuvre devrait réussir.

L'esprit très distingué qui a rendu possible aux Trois-Rivières la fondation d'un journal absolument dévoué aux oeuvres du diocèse, et aux meilleurs intérêts matériels et moraux du district, a non seulement fait acte de catholique militant dans toute la plus noble acception du mot, mais il a fait oeuvre aussi de bon patriote.

Et les mânes du saint évêque dont nous vénérions la mémoire, et qui, par sa science et son patriotisme éclairé a jeté tant de lustre sur notre épiscopat et notre nationalité toute entière, les mânes de cet homme de Dieu, dont le verbe d'or ne fut point enchaîné, doivent être heureuses de voir son très digne successeur sur le trône épiscopal des Trois-Rivières, continuer noblement la lutte pour toutes les bonnes causes, et la continuer d'une manière très pratique et très moderne, en donnant à la grande voix de la presse, un organe qui, lui non plus, ne devra pas connaître les chaînes.

VŒU ADOPTÉ :

Considérant la direction donnée par les Papes et les Evêques au sujet de la presse catholique et de l'action sociale, et désirant amener la popu-

lation de ce diocèse à s'y conformer le plus fidèlement possible, le Congrès émet le voeu :

Que dans chaque paroisse de ce diocèse soit fondée une organisation qui ait pour but spécial de propager et de soutenir la bonne presse en général, et en particulier, l'organe reconnu de l'action sociale dans ce diocèse, le *Bien Public*.



La discussion fut très animée et de nombreux congressistes y prirent part. Voici quelques-uns des points discutés et votés au cours du débat : Que le *Bien Public*, organe reconnu de l'action sociale dans notre diocèse soit, si c'est possible, publié plusieurs fois par semaine ; que l'on s'efforce de donner au recrutement des abonnés et des annonceurs du journal une organisation plus étendue et plus vigoureuse ; que dans chaque paroisse on organise un conseil avec des comités qui s'occuperont respectivement de la presse, de la tempérance, de la tuberculose, des oeuvres économiques ; que l'on ajoute à l'oeuvre du journal l'oeuvre des tracts.

Le voeu exprimé au sujet de la bonne presse donna lieu à des échanges d'opinion qui peuvent être ainsi résumés :

La bonne presse recommandée ici est celle qui en matière de morale, d'économie sociale et de po-

litique, se conforme strictement aux directions des Papes et des Evêques.

Aux journaux qui se soumettent entièrement à ces directions on donne le nom de journaux catholiques. Les autres peuvent être divisés en journaux de partis et en mauvais journaux.

Ces derniers s'inspirant d'un esprit radical ou maçonnique bien accusé, font oeuvre mauvaise et ne doivent en aucune façon recevoir l'encouragement des catholiques.

Quant aux journaux qui se donnent pour mission de défendre les intérêts des partis politiques, un congrès d'action sociale catholique n'a pas à s'en occuper. Chacun reste libre de recevoir le journal de son parti, en autant que ce journal ne cesse pas par ailleurs d'être recommandable. Mais il devrait y avoir place à côté pour le journal qui cherche à réaliser un programme plus vaste et poursuit un but plus élevé, qui discute librement les problèmes de la politique en se plaçant au-dessus des partis et au seul point de vue de l'intérêt général, et qui, sur les questions intéressant la religion, la morale et l'action sociale, fait profession de suivre fidèlement les enseignements de l'Eglise.

Il fut, en conséquence, décidé qu'on ferait le changement suivant dans la rédaction du vœu susmentionné. Au lieu de : "Que dans chaque

paroisse de ce diocèse soit fondée une organisation qui ait pour but spécial de propager et de soutenir la bonne presse en général, et en particulier *Le Bien Public*, on lira: "Que dans chaque paroisse de ce diocèse soit fondée une organisation qui ait pour but spécial de propager et de soutenir la bonne presse en général, et en particulier, l'organe reconnu de l'action sociale dans ce diocèse, *Le Bien Public*."

### **Allocution du Docteur Baril**

M. le docteur Baril, président général de l'A. C. J. C., sur l'invitation de S. G. Mgr Cloutier, parla brièvement, mais avec chaleur, de notre belle association de la jeunesse canadienne-française, du bien qu'elle a déjà fait et du bien qu'elle fera partout, même dans nos campagnes, si nous l'aidons à grandir et à prospérer.

La séance du matin était terminée.

Toutefois, on peut dire que le congrès ne fut pas interrompu par la cloche du midi, puisque le dîner des congressistes fut un vrai repas de famille. Deux tables, délicatement et abondamment servies, nous attendaient l'une au réfectoire du Séminaire et l'autre chez les chers Frères des Ecoles Chrétiennes. Merci à ceux qui nous accordèrent une aussi gracieuse hospitalité !

## SEANCE DE L'APRES-MIDI

---

### Les Oeuvres Economiques

M. l'abbé Emile Cloutier, rapporteur des oeuvres économiques :

On appelle économiques les oeuvres sociales dont l'objet principal et immédiat est d'améliorer les conditions matérielles de la vie des classes laborieuses. Ces oeuvres recherchent et appliquent les meilleurs moyens de produire et de répartir la richesse, comme font les entreprises purement économiques, mais, à la différence de celles-ci, elles arrivent, grâce au principe d'entraide mutuelle s'appuyant lui même sur les principes chrétiens, à donner à leur action une portée morale considérable.

Les oeuvres économiques tendent, en effet, comme les autres oeuvres sociales, à promouvoir tout ce que Léon XIII déclare nécessaire à la prospérité des sociétés, à savoir "la probité des moeurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, . . . . le progrès de l'industrie et

du commerce, une agriculture florissante, et d'autres éléments du même genre."

Il n'est donc pas étonnant que Léon XIII, et après lui Pie X, aient si fortement recommandé l'emploi de ces *moyens humains* à tous ceux que leur condition sociale met en mesure de travailler à procurer à leurs semblables une plus grande somme de bien-être matériel et moral.

Si l'on veut se rendre compte des résultats que peut produire sur les destinées d'un pays l'organisation active et méthodique des œuvres économiques, on n'a qu'à se rappeler l'expérience faite et la leçon donnée par deux des plus petits pays d'Europe, le Danemark et la Belgique. Le coopération agricole a transformé le Danemark et lui a permis de conquérir une place de choix sur le marché européen ; la Belgique a dû surtout à ses syndicats agricoles, à ses caisses rurales et aux œuvres multiples de sa Ligne des paysans, d'échapper à la révolution sociale et de rester catholique. N'est-ce pas là le double objectif vers lequel doivent porter nos efforts ? Chez tous les peuples, la terre est la plus solide assise de la prospérité publique, et chez nous, plus qu'ailleurs peut-être, c'est là, au sein de la classe agricole, que se trouve le plus puissant facteur de la richesse nationale, en même temps que le plus ferme soutien de nos précieuses traditions.

A nous donc de multiplier les oeuvres qui permettront à notre peuple agricole de faire face aux exigences de la vie actuelle, de puiser plus abondamment dans son sol tout en s'y attachant davantage, et qui l'aideront à conserver ses qualités traditionnelles : l'amour du travail et de l'économie, l'honnêteté et la moralité, l'esprit paroissial et l'esprit chrétien.

Les oeuvres économiques peuvent toutes ou presque être classées en deux grandes catégories : les *coopératives* et les *mutualités*.

Elles prennent des formes et des noms multiples, mais cette variété d'étiquettes leur vient de la diversité des fonctions qu'elles ont à remplir.

## I

### LES COOPÉRATIVES

*Qu'est-ce d'abord qu'une coopérative ?* " Une coopérative est une association de consommateurs ou de producteurs qui se proposent de se passer de certains intermédiaires pour la satisfaction à donner à leurs besoins économiques." De là les coopératives de consommation et les coopératives de production.—Voulant être bref et m'occuper seulement des œuvres qui paraissent immédiatement réalisables au milieu de nous, je laisse de côté les coopératives de consommation, qui ne

sont rien d'autre que des magasins coopératifs, et je passe aux coopératives de production.

Commençons par celle qui jouit actuellement d'une plus grande faveur, la coopérative d'épargne et de crédit, la *Caisse populaire*.—Il est à peine besoin de plaider sa cause ici et d'en faire ressortir l'utilité et les bienfaits. Notre diocèse possède maintenant une quinzaine de ces caisses qui couvrent le territoire de plus de 20 paroisses, et le succès en est si grand qu'on peut espérer les voir bientôt s'établir dans toutes nos paroisses. Il n'est pas contestable que la classe populaire, celle des campagnes surtout, n'a pas à sa portée les institutions qu'il faut pour recueillir ses épargnes et pourvoir à son besoin de crédit. Les banques, trop lointaines ou trop peu accessibles à la majeure partie des pauvres gens, sont impuissantes à combler cette lacune. Il suit de là que le peuple n'économise pas et ne bénéficie pas de ses économies comme il faudrait, et qu'il est trop souvent forcé d'avoir recours à un crédit ruineux. La caisse populaire est faite pour parer à ce double inconvénient. A des conditions extrêmement faciles et avantageuses, elle attire l'épargne pour la faire fructifier et la transformer au besoin en crédit productif.

Je dis crédit productif, et j'entends par là le crédit qui rend possible, par exemple, une tran-

saction heureuse, l'acquisition d'une propriété, le perfectionnement des méthodes de culture, l'acquiescement d'un emprunt contracté à un taux usuraire, et d'autres opérations du même genre qui représentent une économie et un gain véritables. La caisse populaire encourage donc le crédit qui enrichit et combat du même coup le crédit qui appauvrit.

A côté des services matériels qu'elle rend, il convient de mettre en relief les avantages qu'elle offre au point de vue moral. Oeuvre de support mutuel et de confiance réciproque, on peut bien dire que la caisse populaire constitue, au milieu de populations comme les nôtres, une heureuse mise en pratique du précepte de la charité chrétienne. Et puis, du fait qu'elle cultive chez ses membres le goût de l'épargne et le souci de la prévoyance, en même temps qu'elle exige d'eux, avant tout autre capital, des qualités morales telles qu'une probité notoire, de la sobriété, l'amour du travail, la franchise et le respect de la parole donnée, on peut légitimement conclure que le titre de sociétaire devient une véritable prime à l'honnêteté.

Ajoutons encore au crédit de la caisse populaire qu'en vertu de son organisation même, elle fortifie la vie paroissiale, augmente la valeur personnelle des citoyens, développe en eux l'esprit

d'initiative, leur apprend à se suffire à eux-mêmes et à résister aux tendances centralisatrices des pouvoirs publics.

La caisse populaire, encore qu'elle ouvre également ses portes aux hommes, aux femmes et aux enfants, trouve le moyen de s'adapter aux conditions particulières de certaines classes de personnes. C'est ainsi qu'elle devient, pour les enfants des écoles, la caisse scolaire. La *Caisse scolaire* ne vise pas tant à amonceler des montagnes de sous qu'à inculquer au petit peuple écolier de fortes habitudes d'économie en le rompant au métier d'épargniste. Elle est précieuse surtout à cause de sa puissance éducative. Et c'est pour cette raison, sans doute, que le Conseil de l'Instruction publique en a permis partout la fondation, et que le Surintendant insistait récemment auprès des commissaires d'écoles pour qu'ils en établissent dans toutes les écoles soumises à leur juridiction.

La caisse populaire pourra encore, à l'occasion, donner naissance à une *caisse dotale* où les jeunes gens et les jeunes filles déposeront leurs épargnes en vue de se constituer une dot pour l'époque de leur mariage. Une caisse de ce genre, établie au sein d'une congrégation d'Enfants de Marie ou d'une autre œuvre de jeunesse, et qui ne serait peut-être en réalité qu'un bureau

de perception de la caisse populaire, pourrait bien devenir aussi un canal par où les économies des jeunes couleraient plus régulièrement et plus abondamment vers le réservoir central.

Quant à la question de savoir si l'on peut trouver dans nos paroisses le personnel qu'il faut pour assurer le succès d'une caisse populaire, il semble que les expériences faites jusqu'ici, dans les milieux les plus divers, y apportent une réponse concluante. Je ne crois pas qu'il y ait dans ce diocèse de paroisse qui ne puisse fournir les éléments essentiels à l'établissement et au bon fonctionnement de la caisse.

Au surplus, il ne serait peut-être pas hors de propos, dans un congrès comme celui-ci, de poser la question d'une fédération qui relierait entre elles toutes les caisses populaires de notre région. Ce groupement des caisses ne pourrait manquer d'offrir de réels avantages, puisqu'il étendrait le bienfait de la coopération et du support mutuel aux organes coopératifs eux-mêmes. Les caisses ayant des surplus inactifs suppléeraient au manque de fonds des autres, de telle façon que les caisses trop riches et les caisses trop pauvres trouveraient à cet échange un égal profit. La multiplication des caisses semble appeler logiquement leur fédération. Il reste à savoir si le moment est venu d'opérer cette union, et c'est là

un point sur lequel j'aimerais à voir le congrès exprimer son avis.

Si j'ai parlé aussi longuement de la caisse populaire, c'est d'abord parce qu'elle est, de l'aveu de tous, l'œuvre la plus utile comme la plus facile à établir, et c'est ensuite parce qu'elle paraît être le meilleur moyen de former nos gens à la pratique de la coopération. Tout en rendant les services qui lui sont propres, la caisse populaire joue le rôle d'une école d'entraînement coopératif. Elle prépare le terrain à recevoir d'autres semences. Et c'est d'une importance capitale de préparer son terrain quand on veut semer, et surtout qu'on veut récolter.

N'est-ce pas par défaut d'un tel travail préparatoire que les cercles agricoles n'ont pas produit tous les résultats qu'on en attendait ? Au témoignage de M. J. C. Chapais, le but du ministre qui fonda les cercles agricoles était d'en faire des coopératives. S'il n'y réussit pas, c'est, pour une bonne part du moins, qu'il négligea d'initier le peuple aux secrets du régime coopératif. Nous pouvons faire mieux aujourd'hui. Les idées ont marché depuis 25 ans, l'initiative privée s'est éveillée, et de véritables coopératives agricoles peuvent être organisées avec succès, la preuve en est faite.

Les œuvres de cette sorte les mieux faites pour

rendre service à nos gens sont, à mon avis, les syndicats agricoles, les laiteries (frommageries ou beurreries) et aussi les boulangeries coopératives. Le *syndicat agricole* supprime l'intermédiaire entre le producteur d'engrais, de semences, de machines, etc. et le cultivateur. Celui-ci se procure alors à meilleur compte de meilleurs produits. Les chances de fraude sont diminuées, les prix d'achat et les taux de transport sont réduits, les commissions des agents sont supprimées et les profits de l'acheteur sont augmentés d'autant. Les mêmes avantages se présentent dans la vente en commun des produits de la ferme. Quant aux *laiteries* et aux *boulangeries* coopératives, en faisant disparaître le propriétaire unique elles permettent aux sociétaires de répartir entre eux et la propriété et le rendement total de l'entreprise. De certains essais tentés en ces derniers temps, notamment à St-Joseph de la Mékinac et à St-Théophile du Lac, on peut conclure que la forme coopérative peut rendre la vie et la prospérité à une entreprise qui périssait sous l'autre système.—Encore ici, la fédération de toutes ces sociétés locales apparaîtra comme le couronnement naturel de l'œuvre commune. Ne pourrait-on pas même, en escomptant un peu l'avenir, prévoir le jour où les coopératives fédérées auront comme le Boerenbond belge, leurs propres usines de fabrication, leurs propres magasins de gros,

et où elles pourront reprendre à leur compte, et peut-être avec de meilleures chances de succès, l'idée, lancée récemment, d'une sorte de comptoir ou de bureau permanent ayant pour but d'offrir aux coopératives agricoles les meilleures conditions possibles tant pour l'achat que pour la vente de leurs produits.

## II

### LA MUTUALITÉ

On appelle mutualité ou société de secours mutuel une "association d'un certain nombre de personnes qui, en prévision de risques déterminés, comme la maladie, l'incendie, la perte du bétail, s'engagent, moyennant le versement d'une cotisation mise en commun, ou de toute autre manière, à s'indemniser réciproquement."

La mutualité, est à tendance individualiste quand elle recrute ses membres dans tous les rangs de la société sans tenir compte de leur profession, c'est le cas de toutes nos grandes sociétés mutuelles. Elle est professionnelle, et à base corporative, quand elle s'établit au sein de la profession. La mutualité professionnelle est à la fois plus rationnelle que l'autre et plus sociale. C'est la remarque que me faisait un jour le chef du service de la mutualité au ministère de l'Industrie et du Travail de Bel-

gique. "Si la mutualité était encore à créer, disait-il, il faudrait lui donner pour base la profession et la famille. Mais nous sommes arrivés trop tard. Nous avons trouvé la place prise par la mutualité individualiste."

C'est assez exactement notre situation. Le service de la mutualité en cas de maladie et de mort est fait, même à la campagne, par nos mutuelles nationales. Restent les accidents. Il y aurait là peut-être quelques places à occuper : celle de la mutualité-incendie par exemple. Il existe en plusieurs endroits des assurances paroissiales contre l'incendie. Ces sociétés font du bien. Elles pourraient peut-être en faire davantage si elles étaient quelque peu remodelées, mises à jour, et greffées sur un syndicat agricole. On pourrait même en élargir un peu les cadres afin de les amener à remédier aux désastres causés par le vent. Dans les villages de nos campagnes, c'est assurément le feu qui exerce la plus de ravages, mais en dehors des villages, on peut se demander si le vent ne cause pas plus de dommages que le feu.

Les mutualités contre la perte du bétail — ce que les Européens appellent les mutuelles-bétail — rendraient-elles assez de services chez nous pour mériter qu'on les établisse ? C'est ce que je ne saurais dire. En tous cas, je verrais, pour

ma part, avec peine, la disparition d'une touchante coutume, au caractère patriarcal, qui existe encore assez généralement, je pense, dans nos campagnes. Si un paroissien peu fortuné vient à perdre un cheval ou une vache, le curé n'a qu'à le recommander à la charité de ses concitoyens pour qu'en un vire-main on ait recueilli l'argent qu'il faut pour réparer le désastre. C'est là plus que de la mutualité sociale, c'est de la belle fraternité chrétienne. Conservons de pareilles coutumes le plus longtemps que nous pourrons. Je passe sous silence la question de la mutualité en rapport avec les organisations ouvrières, dont je n'ai pas à m'occuper ici, et j'ajoute un mot des dispositions de la loi à l'égard des sociétés coopératives et mutuelles.

La loi des "Syndicats Coopératifs" (Statuts refondus, 1909) et celle des Sociétés de Secours Mutuel et Sociétés charitables permet l'établissement de toutes les associations dont je viens de parler. Elle leur accorde, moyennant certaines conditions et formalités à remplir, la personnalité civile, c'est-à-dire qu'elle les autorise à acquérir, posséder, emprunter, ester en justice, bref, à faire acte de personne juridique.— Je crois utile de noter en passant qu'en vertu d'un amendement récent (1912) à la loi des coopératives, ces sociétés ne peuvent payer un dividende

de plus de 6% sur le capital payé, tant que leur fonds de réserve n'égale pas le capital souscrit.

### III

#### CONFESSIONNALITÉ DES ŒUVRES

Cette question serait plus pratique et plus urgente s'il s'agissait ici des organisations ouvrières. C'est, en effet, parmi les ouvriers de l'industrie, où se coudoient des hommes de croyance et de race différentes, que l'on tend surtout à appliquer le dangereux principe de la neutralité. Or, la neutralité a contre elle deux autorités dont la voix ne saurait être méprisée : l'expérience et le Souverain Pontife. Il a été constaté partout que les œuvres sociales neutres aboutissent à l'irréligion et glissent peu à peu vers le socialisme. C'est pour cela qu'en Belgique, en Allemagne, en Hollande, en Italie et ailleurs, les catholiques travaillent de plus en plus à se grouper séparément dans des œuvres franchement catholiques. Au reste, les directions de Pie X à ce sujet sont si formelles qu'elles ne laissent aucune place à l'équivoque. Elles datent de 1909. Voici qu'elle en fut l'occasion. On était à constituer en Italie une union générale des divers groupements sociaux existant parmi les catholiques. Quelques-uns désiraient que le caractère d'association catholique n'apparût pas trop ouvertement dans

les statuts, afin d'obtenir l'adhésion de groupements qui s'inspireraient même seulement de l'idée de *justice chrétienne*. . . . La question fut soumise au Pape. La réponse fut catégorique et claire. Le saint Père déclara qu'il était "absolument impossible d'accepter et encore moins d'approuver" la modification proposée. "Il n'est, disait-il, ni digne ni loyal de dissimuler, en la couvrant d'une bannière équivoque, la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande. Avec l'idée de *justice chrétienne* très large et dangereuse, on ne sait jamais jusqu'où l'on pourrait aller". . . . Et le saint Père demandait aux associations italiennes de déployer courageusement le drapeau catholique. Il est aisé de voir que la réponse du Pape a une portée générale qui atteint les catholiques de tous les pays. La pensée pontificale s'est du reste affirmée de nouveau, et dans le même sens, lors de la condamnation du *Sillon*, et tout dernièrement encore à propos des syndicats interconfessionnels d'Allemagne.

Rien n'est plus facile que de donner un caractère expressément confessionnel et catholique aux œuvres que nous établissons au sein de nos populations rurales. Nous n'avons qu'à faire connaître les volontés du Pape pour que nos gens s'empressent de s'y conformer. C'est un point auquel nous n'avons peut-être pas prêté

assez d'attention dans le passé, et nous aurions là, je pense, à faire quelques retouches opportunes.

Il suffira, pour observer la consigne pontificale, que nous insérions dans les statuts de nos œuvres sociales une déclaration de principes contenant l'adhésion à la doctrine sociale catholique exposée par Léon XIII et Pie X, et qui se trouve résumée dans la formule : *religion, famille, propriété*. Nous pourrions aussi, en fondant par exemple, un syndicat agricole, instituer une fête patronale qui serait chômée annuellement par cette association-mère et par toutes celles qui naîtraient d'elle dans la suite. Les travailleurs de la terre auraient ainsi leur "fête du travail." Et ils l'aimeraient sans aucun doute à cause de l'intérêt et du profit qu'ils y trouveraient, pourvu qu'elle fût organisée de façon à élever leur pensée vers Dieu, à leur faire aimer les choses de leur profession, à éveiller en eux l'esprit d'initiative et le sens social, et à les faire fraterniser dans une cordialité vraiment canadienne et chrétienne.

Comme conclusion de cette étude, j'ai l'honneur de soumettre au Congrès les deux vœux suivants :

#### VŒUX ADOPTÉS

Le premier Congrès d'Action Sociale du diocèse

des Trois-Rivières, reconnaissant la sagesse des directions pontificales et désirant en faire bénéficier nos populations rurales et urbaines, émet le vœu :

1o Que dans toutes les paroisses de ce diocèse soient organisées, par l'initiative commune des prêtres et des laïques et conformément aux besoins de chaque localité, des œuvres économiques propres à promouvoir le bien-être matériel et moral des classes laborieuses, à savoir des caisses populaires, des coopératives agricoles, des mutualités professionnelles ou paroissiales ;

2o Que ces diverses associations soient strictement confessionnelles et adhèrent expressément, par leurs statuts, aux principes fondamentaux de l'action sociale catholique, résumés dans la formule : *religion, famille, propriété*.

\* \* \*

M. l'abbé Emile Cloutier, en terminant sa conférence, avait posé une question qui ne resta pas sans réponse. "Ne serait-il pas temps de songer à une fédération de nos caisses populaires, au moins dans notre diocèse ?"

MM. les notaires Tancred Trudel et Joseph Gravel, M. Thomas Bournival, M. l'abbé Edmond Poisson expriment leur opinion sur la question en litige. De cette discussion il ressort que si les

caisses populaires ont obtenu chez nous de grands succès, néanmoins l'heure n'est pas encore arrivée d'opérer une fédération.

Voici quelques chiffres intéressants notés au cours de la discussion. M. Thomas Bournival, gérant de la caisse des Trois-Rivières, a déclaré que ses opérations étaient passées de \$7,000 la première année à \$25,000 l'année dernière et qu'elles atteindraient cette année de \$75,000 à \$100,000. M. le notaire Gravel de St-Narcisse, dit que sa caisse a fait l'an dernier \$67,000 d'affaires et que les neuf premiers mois de cette année accusent un total de \$70,000. M. l'abbé Edmond Poisson de St-Jean des Piles, annonce de son côté un chiffre d'affaires de \$51,000.

Devant ces chiffres, Mgr Cloutier pose une question dont la réponse ne peut nuire au crédit des caisses : "Mais combien avez-vous fait de pertes ?" "Pas un sou ! pas un sou !" s'écrièrent les amis des caisses.

M. Boulais, gérant de la banque Hochelaga, invité à donner son avis, fait l'éloge des caisses populaires ; il dit qu'elles sont appelées à rendre d'immenses services à notre peuple, sans nuire le moins du monde aux banques. M. Boulais ne croit pas qu'il soit temps encore d'opérer la fédération de nos caisses.

On décide qu'il sera ajouté à la fin du premier vœu les deux mots suivants : *ou paroissiales*. Le premier vœu se lira donc comme suit : "Que dans toutes les paroisses de diocèse soient organisées, par l'initiative commune des prêtres et des laïques et conformément aux besoins de chaque localité, des œuvres économiques propres à promouvoir le bien-être matériel et moral des classes laborieuses, à savoir des caisses populaires, des coopératives agricoles, des mutualités professionnelles ou paroissiales."

---

---

## LA TUBERCULOSE

PAR LE DR CHARLES DE BLOIS, TROIS-RIVIERES  
Officier d'Académie (France).

Monseigneur,

Messieurs,

La tuberculose est l'affection la plus répandue et la plus meurtrière qui existe. Elle fait à elle seule plus de victimes que toutes les maladies contagieuses réunies ensemble.

Maladie de tous les âges, de tous les pays, de tous les temps, de toutes les conditions, elle fait

périr chaque année, dans l'univers entier, deux millions de personnes.

On considère, d'après des statistiques récentes, que le monde civilisé perd chaque seconde un individu par la tuberculose ; les Etats-Unis en perdent un toutes les quatre minutes.

Au Canada, elle tue annuellement au delà de treize mille canadiens, et, d'après les rapports du conseil d'hygiène, il y aurait chaque année dans la seule province de Québec au delà de 3,000 décès causés par la tuberculose. Sur 10,000 personnes cette redoutable maladie en fait mourir annuellement plus de vingt-deux. Dans les districts ruraux, la tuberculose a une part de 9.14 par cent, dans les districts urbains de 11.51 sur la mortalité totale.

Ici, aux Trois-Rivières, si l'on consulte la statistique des onze dernières années, dressée par le conseil d'hygiène de la province de Québec, on voit que notre ville est l'une des plus cruellement éprouvées par la tuberculose. Elle viendrait en second lieu après Montréal, avec une mortalité de 283.4 par cent mille habitants.

Il est évident que le public ne s'est pas encore rendu compte de toute l'étendue des ravages de la consommation comme mal social, pour la raison bien simple que ses victimes, disséminées ici et là, n'ont pas attiré l'attention.

Si nous voyions par exemple disparaître dans une décade une ville comme Trois-Rivières, toute la population du Canada serait émue devant une telle calamité. Eh bien, sur 338,060 décès dans la Province de Québec pendant onze ans (1896 à 1906), la tuberculose nous a enlevé 33,190 vies, c'est-à-dire plus que la population réunie des Trois-Rivières et de Sherbrooke.

Si l'on considère maintenant que la tuberculose fait ses victimes ordinaires chez les personnes de vingt à quarante-cinq ans, alors que la vie humaine a une plus grande valeur économique, on peut affirmer, avec la commission royale de la tuberculose, que la Province de Québec perd environ \$20,000,000 par année.

Ces statistiques seraient-elles complètes, qu'elles mériteraient de retenir l'attention de tous ceux qui aiment leur pays, et que préoccupent les questions philanthropiques aussi bien que les problèmes économiques, sociaux et nationaux. Mais elles sont loin de donner la mesure des ravages faits par la tuberculose dans notre Province, puisque dans un grand nombre de cas, familles et médecins, soit par complaisance, soit même par ignorance, se refusent à faire connaître la tuberculose et lui substituent un vocable moins compromettant. Ainsi, d'après un document officiel, il appert que, sur 15,671 certificats reçus

en l'année 1903 au conseil d'hygiène, 8,269 seulement ont été signés par des médecins, 6,906 par des curés, 217 par des témoins quelconques et 279 non signés. Ce simple exposé de faits démontre qu'il doit y avoir de nombreux cas de tuberculose qui passent en contrebande sous de fausses étiquettes dans la statistique officielle.

Mais ce n'est pas tout, il ne suffit pas d'enregistrer le nombre de décès par la tuberculose pour mesurer la véritable étendue du mal. Il faut aussi tenir compte du nombre de ceux qui en sont atteints ; puisqu'il est bien constaté que pour 1,000 tuberculeux qui meurent, il y en a 1,000 autres à la veille de mourir, et 1,000 autres encore s'acheminant vers la tombe, sans compter ceux qui plus nombreux encore, en souffrent plus ou moins longtemps et finissent par en guérir.

Pour mieux faire saisir l'étendue des ravages de la tuberculose, permettez-moi de rapporter ici les recherches d'un savant médecin de Zurich, le docteur Neageli, qui entreprit un jour de rechercher soigneusement les signes de la tuberculose chez ses autopsiés. Dans une série de 500 autopsies, à la suite de n'importe quelle cause de mort, il trouva 96 fois sur 100 des traces de la tuberculose. Ces recherches furent reprises par un

grand nombre de savants qui confirmèrent les données du célèbre médecin suisse.

De même nous trouvons dans le rapport officiel de la commission royale contre la tuberculose qu'il y a environ 40 à 50 pour 100 des humains qui souffrent de tuberculose, que 90 à 95 pour cent en sont touchés plus ou moins à certaines époques de la vie. Combien de malades souffrant de bronchite, d'un rhume négligé, de cataracte, de diarrhée, ou encore de dyspepsie ou de neurasthénie, sont en réalité des tuberculeux. Fort heureusement, hâtons-nous de l'ajouter,—et c'est une constatation consolante sur laquelle nous reviendrons plus tard,—la plupart de ces malades guérissent spontanément par les seules forces de la nature.

DEMANDONS-NOUS D'ABORD QU'EST-CE QUE  
LA TUBERCULOSE ?

C'est une maladie chronique causée par la présence du bacille de Koch dans l'organe affecté.

La consommation ou tuberculose est *une maladie contagieuse*, voilà une vérité vingt fois séculaire et que personne aujourd'hui ne saurait mettre en doute, surtout depuis que l'on connaît l'agent de l'infection, c'est-à-dire le bacille spécifique. Ce microbe fut découvert en 1882, par le célèbre savant allemand, le docteur Koch, et il peut être

considéré comme la cause spécifique des différentes sortes de consommation. Ce parasite peut se loger dans tous les organes, comme le prouve les nombreux cas de méningite tuberculeuse, de tuberculose des intestins, des os et des jointures, etc., mais il s'attaque de préférence au poumon qu'il détruit par la production de plaies ulcérées et de suppurations. Ce terrible bacille secrète en même temps certaines substances toxiques appelées toxines qui empoisonnent l'organisme et causent la plupart des symptômes de la consommation.

Les bacilles ne sont visibles qu'au microscope, ils sont tellement petits qu'il en faudrait 400,000,000 pour couvrir la surface d'un pouce carré et 7,000 mis bout à bout pour faire un pouce de long.

#### SYMPTOMES.

La Tuberculose pulmonaire commence souvent comme un simple rhume de poitrine qui ne veut pas guérir quoique fasse le malade. La toux persiste, s'aggrave ; le patient maigrit, perd l'appétit et s'aperçoit qu'il s'affaiblit, qu'il s'essouffle au moindre effort ; il se sent fiévreux et ses joues se colorent vers la fin de la journée. Parfois le malade aura des crachements de sang et s'il a en plus des sueurs nocturnes et une expecto-

toration abondante les probabilités sont que la maladie est déjà avancée.

#### CAUSES.

La grande cause de la tuberculose c'est la *contagion*. Voilà ce qui a été établi d'une façon irréfutable dans tous les congrès de la tuberculose, tenus en Europe et aux États-Unis. De même, au congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, tenu aux Trois-Rivières, en 1906, le fait saillant mis en lumière par de multiples observations fut que la contagion est le facteur prépondérant dans la propagation de la tuberculose, et que la *salive* et les *crachats desséchés des tuberculeux* sont les deux agents de la contagion, par l'infection des locaux d'habitation et autres endroits fréquentés par ces malades.

#### LA CONSOMPTION EST-ELLE HÉRÉDITAIRE?

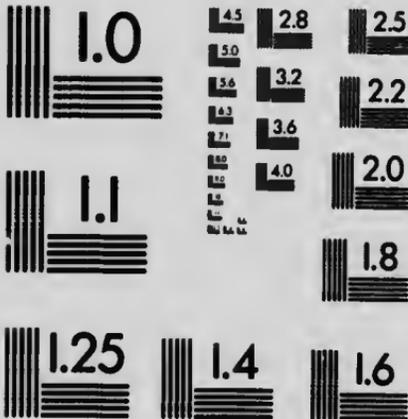
D'une manière générale, non ; car il est rare que la tuberculose se transmette directement de la mère à l'enfant.

“La science nouvelle,” dit Reus, “ne nie pas les nombreux faits où se manifeste l'influence de l'hérédité, mais elle les interprète d'une façon toute différente de celle qui avait cours jusqu'ici. Ce que les parents tuberculeux transmettent à



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

“ leurs enfants, ce n'est pas, dans la majorité des  
“ cas au moins, la tuberculose elle-même, mais  
“ une constitution affaiblie, un terrain apte à  
“ recueillir le microbe de la tuberculose, incapa-  
“ ble de résister à ses atteintes et présentant à  
“ son évolution ultérieure un champ admirable-  
“ ment préparé. Ce microbe que les parents ne  
“ transmettent pas à leur enfant avec leur sang,  
“ *ils le répandent malheureusement autour d'eux*  
“ puisqu'ils sont phthisiques, et cet enfant se trou-  
“ ve placé dans les conditions les plus favorables  
“ pour le recevoir et le communiquer de la mê-  
“ me manière à ses frères et sœurs, qui meurent,  
“ non par hérédité, mais par contagion.”

#### COMMENT SE TRANSMET LE GERME ?

Le germe peut pénétrer dans l'organisme. 1o. Par les voies respiratoires. 2o. Par le tube digestif. 3o. Par inoculation.

Il est prouvé par l'expérience que dans la grande majorité des cas la maladie se contracte par *inhalation*, c'est-à-dire par *inspiration dans les poumons de produits de crachats desséchés mélangés aux poussières*. Les crachats d'un tuberculeux peuvent contenir jusqu'à des millions de bacilles. On comprend de suite que si ce malade crache ici et là sans précaution, ces crachats en se desséchant, se transformeront en poussières

qui seront véhiculées par le moindre courant d'air. Alors toute personne qui respirera l'atmosphère où flottent ces bacilles sera très exposé à devenir tuberculeuse, surtout si son organisme, d'avance affaibli, débilité ou surmené, offre par là même un terrain propice au développement du bacille.

COMMENT EMPECHER LA PROPAGATION DE LA  
CONSUMPTION PAR LES CRACHATS ET LES  
GOUTTELETTES DE SALIVE ?

Il est de la plus haute importance, à n'importe quelle période de la maladie, que le tuberculeux sache que ses crachats peuvent répandre les germes de la maladie, s'ils ne sont détruits avant d'être desséchés. Aussi, devra-t-il se faire un devoir de toujours cracher dans un crachoir, et cela autant pour sa propre protection contre une infection nouvelle, que pour éviter la contamination de son entourage. Les crachoirs seront de préférence en métal, à large ouverture, constamment remplis d'un liquide antiseptique (une partie d'acide carbolique fort pour vingt parties d'eau) et nettoyés régulièrement tous les jours. On placera ces crachoirs en nombre suffisant partout où les foules se rassemblent, dans les manufactures, les magasins, les salles d'attente, les restaurants, les hôtels, etc.

Lorsque le malade sort de chez lui, il devra se servir d'un crachoir de poche. Autant que possible, les crachoirs, surtout les crachoirs de poche, seront munis d'un couvercle, et les crachats seront toujours désinfectés par l'ébullition avant de les jeter, à moins que l'on possède dans la maison où l'on demeure un bon système d'égoût ; alors il n'y aura pas d'inconvénient à jeter les crachats dans les cabinets d'aisance. Le couvercle empêche les mouches de toucher les crachats et de transporter les germes de la maladie ailleurs. Pour les malades qui préfèrent se servir de crachoirs en papier, ils devront les brûler après 24 heures d'usage, afin d'éviter la dessiccation des crachats.

Un autre bon moyen, ce sont les mouchoirs à bon marché, faits de mousseline, ou ces mouchoirs japonais en papier que l'on brûle immédiatement après s'en être servis.

Tous ces tuberculeux qui crachent dans des mouchoirs en mousseline, en papier, sont exposés à s'infecter les mains ; aussi devront-ils les laver soigneusement avant chaque repas. On ne doit jamais cracher dans le mouchoir dont on se sert pour se moucher. Sur la rue, s'il n'a pas de mouchoir de poche, le malade tuberculeux ne devra pas avaler ses crachats, c'est très dangereux ; qu'il crache plutôt dans la gouttière de la

rue. Mais, il lui est absolument défendu de cracher sur les trottoirs, car les uns, par la semelle de leurs chaussures, les autres par leurs longues jupes, transporteront les germes de la maladie dans les maisons.

Une autre recommandation importante, c'est qu'il faudra faire une guerre sans merci aux mouches, à cause du rôle dangereux qu'elles jouent dans la dissémination des germes de la tuberculose et des autres maladies contagieuses.

On doit savoir aussi qu'il y a des bacilles dans les gouttelettes de salive qui s'échappent de la bouche d'un tuberculeux qui parle, tousse ou éternue. Ces bacilles tombent sur le sol, et en se mêlant aux poussières de la rue ou du plancher ils peuvent propager la maladie. Un tuberculeux qui tousse doit donc toujours mettre son mouchoir devant sa bouche et prendre l'habitude de tousser le moins possible, et seulement pour aider à l'expectoration. Par contre, l'air expiré normalement par le tuberculeux (haleïne) n'est pas infectieux.

En règle générale, tout objet venu en contact avec la salive d'une personne tuberculeuse peut infecter les individus sains si par hasard ces derniers sont des prédisposés. N'embrassez donc jamais sur la bouche les malades tuberculeux, ni même par prudence les gens sains. Tous les us-

tensiles dont se sert un consommé, assiettes, fourchettes, cuillers, verres, devront être lavés à part, avec du savon et de l'eau chaude, et bouillis avant de pouvoir servir à d'autres personnes. Chaque malade aura aussi ses serviettes particulières pour ses repas, et des objets de toilette pour lui seul. De même, il faut éviter de se servir des gobelets à l'usage du public dans les parcs, dans les bureaux, dans les wagons de chemin de fer, dans les écoles, car on a la preuve qu'ils transmettent souvent la tuberculose. Ces quelques considérations peuvent paraître exagérées pour un certain nombre, cependant elles sont admises par la grande autorité mondiale sur la tuberculose, le Dr Knop qui y attache une importance considérable. On ne saurait, en effet, prendre trop de précautions, pour arriver à prévenir ou à guérir une maladie qui cause tant de souffrances, de misères et de malheur.

Dans la chambre du consommé, on remplacera le tapis par quelques *rugs* faciles à nettoyer. Pas de rideaux, ni de draperies, ce sont des nids à poussière. Pas de balayage à sec. Au lieu de balayer le plancher avec un balai ordinaire, on l'essuyera avec un linge humide ou encore on répandra de la sciure de bois, ou de petits morceaux de papier humide au moment du balayage. On se sert aujourd'hui, avec avantage, d'appareils à

succion pour nettoyer les chambres, c'est une méthode idéale. Le plancher devrait être lavé de temps à autre, avec de l'eau de Javel étendue de 9 parties d'eau ordinaire. Autant que possible, le tuberculeux aura sa chambre à lui ; dans tous les cas il devra coucher seul dans son lit.

L'aération de la chambre se fera d'une manière continue, en été comme en hiver, et *jour et nuit*. L'air de la nuit est salubre ; qu'on tienne toujours la fenêtre ouverte.

#### INFECTION PAR LE TUBE DIGESTIF

On peut subir l'infection tuberculeuse par le tube digestif en mangeant des aliments contaminés, viande, lait, provenant d'animaux tuberculeux. On a prouvé, hors de tout doute, que ce mode d'infection est possible, spécialement chez les enfants. Voilà pourquoi il est prudent de soumettre les vaches à la réaction de la tuberculine et de sacrifier celles qui sont tuberculeuses. C'est ce que l'on fait à New-York et dans plusieurs villes de la Province de Québec. Cependant, le danger provenant du lait ou de la viande contaminés sont en réalité beaucoup moindre que celui de la contagion humaine.

## INFECTION PAR INOCULATION

On peut s'inoculer le bacille tuberculeux en le faisant pénétrer sous la peau par une blessure faite, soit avec un crachoir ou avec des verres brisés dont se seraient servis les consommateurs. Ce mode d'infection est rare.

## CAUSES PRÉDISPOSANTES

Outre la faiblesse de constitution, de cause héréditaire, on peut dire que tout ce qui affaiblit l'organisme au-dessous d'une certaine limite, le prépare à être une proie facile pour les germes de la tuberculose. Parmi les principales causes prédisposantes, mentionnons le surmenage, l'alimentation insuffisante, le manque d'air et de lumière, l'insalubrité de l'habitation, de l'école ou de l'usine, l'alcool et le tabac.

*La fatigue, le surmenage, et l'alimentation insuffisante entraînent la dénutrition, l'affaiblissement de l'organisme et exposent à la tuberculose.*

## L'INSUFFISANCE D'AIR ET DE SOLEIL.

Le manque de ventilation dans les habitations, dans les écoles, dans les bureaux, dans les ateliers, dans les usines, est certainement la cause prédisposante la plus puissante. L'air pur est

encore plus important que la nourriture ; on peut vivre plusieurs jours sans manger, tandis qu'on ne peut vivre sans air plus que quelques secondes.

Le soleil a également une influence bienfaisante sur la nutrition. De toutes les fleurs, dit Michet, c'est la fleur humaine qui a le plus besoin de bon air et de soleil. Le manque d'aération et de lumière solaire font de l'habitation un nid à tuberculose.

#### L'HABITATION INSALUBRE.

La tuberculose est une maladie d'habitation insalubre, et elle règne souvent en permanence dans certaines maisons appelées pour cela *maisons maudites*. Ces maisons ont pour caractère principal d'être malsaines, surpeuplées, mal éclairées, jamais ensoleillées, non ventilées ou humides, d'avoir façade sur une rue étroite, d'avoir des cours fermées, obscures et sales. On trouve donc réunies dans l'habitation insalubre toutes les circonstances favorables à l'affaiblissement de la santé et à la conservation de la graine qui se trouve avoir beau jeu pour se développer. Ajoutons que dans ce genre de logis malsain, le bacille peut conserver sa virulence pendant un grand nombre d'années.

“Là, dit Bernheim, où un phthisique a habité ou

est mort, on peut être certain que d'autres sujets seront contaminés, si on ne désinfecte pas méthodiquement le logement."

On peut affirmer aussi que trop souvent l'ignorance rend insalubres des habitations ayant tous les éléments de salubrité, en empêchant l'air et la lumière solaire d'y entrer, en surchauffant l'air et en souillant encore cet air par la poussière, au moyen du balayage à sec.

#### L'ÉCOLE.

Le plus grand danger du milieu scolaire, c'est l'atmosphère impure dans laquelle séjournent trop longtemps les enfants et les adolescents, et cela, non seulement par le fait du manque de ventilation, mais aussi à cause de l'encombrement. Nos écoles sont en général trop petites et ne donnent pas le cubage d'air suffisant.

#### CONDITIONS INSALUBRES DU TRAVAIL DANS LES BUREAUX, ATELIERS, USINES.

On y trouve en général les mêmes défauts constatés dans l'habitation insalubre : manque d'air et de soleil, malpropreté, sans compter quelquefois la fumée et la poussière.

## L'ALCOOLISME.

Je n'ai pas l'intention d'abuser de votre temps et de vous parler longuement des effets désastreux de l'alcool sur les organes de notre corps, tels que le cerveau, les poumons, le cœur, les artères, le foie, les reins, etc. Qu'il me suffise de dire avec le Professeur Landouzy que *l'alcoolisme fait le lit de la tuberculose*. Cela ne veut pas dire que l'alcool crée de toutes pièces la tuberculose, car il n'y a qu'une seule cause qui la crée : *l'infection bacillaire* ; mais il diminue la résistance vitale en altérant le système nerveux, le foie, les reins et les poumons, etc., et prépare ainsi le terrain à l'ensemencement de la graine. Indirectement, l'alcool s'attaque non seulement au buveur, mais encore à ses descendants qui recevront en héritage une constitution faible, débile, et seront exposés par là même à contracter la consommation.

D'autre part, l'expérience a démontré que l'alcoolisme, cause principale de la gêne et de la pauvreté, conduit ses victimes au logement insalubre et à l'alimentation insuffisante. *Combattre l'alcoolisme, c'est donc combattre la tuberculose.*

## LE TABAC

Le tabac, pour un très grand nombre de gens, surtout chez les enfants, particulièrement s'ils

sont écoliers, est une source d'affaiblissement pour l'organisme. De même que l'alcool, il porte son action toxique, spécialement sur le système nerveux. *Le tabac est l'alcool des enfants* et des adolescents, et il peut ainsi devenir un pourvoyeur important de la tuberculose.

CAUSES PARTICULIÈRES A LA PROVINCE DE QUÉBEC, ET S'APPLIQUANT SPÉCIALEMENT A NOTRE DIOCÈSE. ENQUÊTE MÉDICALE.

Pour la vérité il faut avouer que la mortalité tuberculeuse dans la Province de Québec est plus élevée que celle de la Province d'Ontario, et des États-Unis voisins. Alors que dans maints autres pays la mortalité tuberculeuse subit une décroissance de 40 à 50 pour cent, comme résultat d'une lutte bien organisée, la nôtre reste stationnaire.

La consommation cause plus de décès chez la femme canadienne que chez l'homme, parce que nos femmes ne se soucient pas assez des prescriptions de l'hygiène dans la vie domestique et surtout parce qu'elles ne prennent pas les précautions convenables avant et après les couches. C'est le contraire qui arrive dans presque tous les autres pays.

La mortalité est aussi plus élevée chez les canadiens-français que chez les canadiens-anglais

parce que les premiers sont plus exposés aux travaux pénibles, parce qu'ils vivent le plus souvent dans des maisons surpeuplées et moins salubres; parce qu'ils ignorent davantage les lois de l'hygiène, croyant encore la tuberculose héréditaire, et ne prennent pas les précautions nécessaires contre la contagion.

La tuberculisation de nos familles, tant à la ville qu'à la campagne, a pour cause principale la contagion, elle a beau jeu; qu'en général on ignore la nature contagieuse de la maladie. Le *logis insalubre* vient ensuite.

Les conditions insalubres que l'on constate dans nos habitations, tant de la campagne que de la ville, sont par ordre d'importance: le manque de ventilation, le manque d'ensoleillement, le surpeuplement des chambres à coucher, le chauffage défectueux, l'humidité.

Les médecins sont unanimes à reconnaître que notre population pèche surtout par le défaut de renouveler convenablement l'air de leurs maisons. Les Canadiens-français n'ont appris ni à l'école ni ailleurs que l'air pur est un élément de vie, plus nécessaire même que l'aliment, et que l'air vicié est le plus grand ennemi de l'homme. Par exemple, on rencontre encore dans notre district et même aux Trois-Rivières la double fenêtre pendant toute l'année.

Une autre faute grave, c'est celle de l'ignorance de l'action vivifiante et désinfectante des rayons solaires. On semble même prévenu contre ces deux sources de vie et de santé, car l'on prend toutes les précautions imaginables pour s'en garantir. Ainsi, l'on empêche l'air d'entrer avec la double fenêtre, le calfeutrage des ouvertures, au moyen de onate ou de papier collé ; on empêche également l'entrée de la lumière solaire par des volets, d'épais rideaux, des stores, et l'on vit ainsi sans aération et sans soleil pendant toute l'année ; l'hiver, sous prétexte qu'il faut se préserver du froid, et l'été de la chaleur, des mouches ou du soleil qui, paraît-il, pourrait endommager les tapis et autres objets de l'ameublement.

Nos familles canadiennes qui sont nombreuses, comme vous savez, ont la déplorable habitude de choisir pour chambre à coucher les plus petites pièces où elles respirent un air vicié et confiné, pendant que la plus grande pièce est réservée pour le salon. Il y a encore, surtout dans les villes,—on en voit même aux Trois-Rivières,—de ces habitations qui contiennent *la fameuse chambre noire*. Cette chambre noire (sans fenêtre) généralement destinée à la servante, est un véritable tombeau et elle devrait disparaître.

On rencontre également beaucoup de logis

contaminés par des tuberculeux qui communiquent la maladie à des gens sains par défaut de désinfection. Si le temps ne nous faisait pas défaut, nous pourrions donner ici un grand nombre d'exemples d'habitations infectées par une famille tuberculeuse, transmettant la tuberculose à une autre famille qui la remplace dans cette habitation. Notre population ignore complètement cette source de l'infection tuberculeuse. La conséquence de cette ignorance c'est que les tuberculeux ne prennent aucune précaution contre la contagion ; ils crachent par terre et infectent leurs demeures.

J'attire votre attention particulièrement sur ce point, il y a toute une éducation populaire à faire là-dessus.

Pour les mêmes raisons, le danger de contagion tuberculeuse existe dans tous les milieux collectifs, tels que bureaux, ateliers, manufactures, écoles, collèges, couvents, etc.

Dans nos écoles élémentaires, on rencontre plutôt la tuberculose glandulaire et la tuberculose osseuse qui sont peu contagieuses. Cependant, si quelques élèves ont la tuberculose ouverte ils peuvent en contaminer d'autres.

La majorité de nos écoles ne procure pas à chaque élève un cubage d'espace de 150 pieds

cubes et n'est pas pourvue de dispositifs pour la ventilation. L'aération faite simplement par les fenêtres ne compte pas en hiver, puisque ces fenêtres sont habituellement closes. C'est surtout par manque de ventilation que pèchent nos écoles et c'est bien regrettable, puisque les milliers d'enfants qui vont à l'école en subissent une dépréciation physique, en respirant un air impur, confiné, dévitalisé. Ce qui explique pourquoi notre population en général n'a aucun souci du renouvellement de l'air, c'est que l'enfant n'en a pas appris la nécessité à l'école. C'est là un point très important dans la lutte anti-tuberculeuse.

#### L'ALCOOLISME.

L'alcoolisme, nous l'avons dit, est aussi un facteur important de tuberculisation. Ce qu'il y a de plus urgent, c'est de faire l'éducation du peuple par l'enseignement anti-alcoolique à l'école, par la presse, par la chaire, par les ligues. Il faut d'abord apprendre à l'homme qu'il se trompe beaucoup lorsqu'il cherche dans l'alcool la force, la chaleur ou l'aliment ; il faut lui apprendre ensuite les méfaits de l'alcool sur l'individu, sur sa descendance, par conséquent sur la famille et sur la société,

Le professeur Brouardel affirme que la mor-

talité par la tuberculose suit une ascension parallèle à la consommation de l'alcool. Passé trente ans, dit le professeur Letulle, l'alcoolisme possède à son actif les neuf dixièmes des ouvriers parisiens atteints de phtisie pulmonaire. C'est ce qui fait dire à Chiron de Brossy que la lutte contre l'alcoolisme devient en quelque sorte la lutte contre la tuberculose. Et Bertillon d'ajouter : L'alcool et la phtisie sont frère et sœur.

#### DEFENSE NATURELLE DE L'HOMME CONTRE L'INFECTION

D'après ce que nous avons dit sur les différents modes de contamination, il ne faudrait pas conclure qu'une personne en santé devient fatalement tuberculeuse s'il lui arrive de respirer de l'air chargé de bacilles. S'il en était ainsi il y aurait longtemps que l'humanité serait disparue, car nous inhalons tous les jours des milliers de microbes. Fort heureusement, la seule présence du bacille ne suffit pas toujours pour produire la consommation, il lui faut, pour se développer le concours d'un terrain favorable, d'un organisme affaibli, débilité, ou surmené. Si nous sommes forts, en bonne santé, nous résisterons à l'assaut des microbes qui y trouveront un milieu de culture défavorable; ce sera, si vous voulez, de la graine tombant sur du roc, elle ne se développera

pas. En général, les personnes en bonne santé se défendent bien et ne doivent pas avoir une peur exagérée de la tuberculose ; ce qui ne veut pas dire que l'on doive s'exposer inutilement au danger de l'infection.

Rappelons-nous aussi que pratiquement ce n'est que par sa salive et ses crachats desséchés que le consommateur peut propager la tuberculose, il s'ensuit que *du moment que l'on détruit ou désinfecte les crachats avant leur dessèchement, et les objets qu'il a pu contaminer, le tuberculeux n'est pas plus dangereux qu'un autre individu.*

Nous devons avoir beaucoup de considération pour ces malades, et ne pas croire qu'il faille les traiter comme des pestiférés ou des rebus de la société.

#### PEUT-ON GUÉRIR LA TUBERCULOSE ?

Oui, la tuberculose est curable. Bien des gens sont encore sous l'impression que celui qui est prédisposé à la tuberculose n'a aucune chance de guérison, c'est un préjugé regrettable et qui devrait disparaître. Que la prédisposition soit innée ou acquise, les chances de guérison sont les mêmes. Il y a des milliers de malades, hommes ou femmes, reconnus comme tuberculeux par des médecins compétents, qui ont guéri et ont continué de vaquer à leurs occupations pendant de nombreuses années.

Les statistiques des sanatoriums recevant des patients à tous les degrés de la maladie, attestent que 20 pour cent sont guéris, et que 40 à 50 pour cent sortent améliorés, au point de reprendre leur travail. Dans les institutions ne recevant que des patients à la première période, on a enregistré jusqu'à 70 à 75 pour cent de guérisons.

Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que la tuberculose est la plus curable de toutes les maladies chroniques et que la guérison en est même durable. L'essentiel pour la cure de la tuberculose, c'est le diagnostic et le traitement précoces (Lagrué).

Voici des noms d'hommes célèbres morts à un âge avancé qui, avaient été déclarés tuberculeux dans leur jeunesse : les poètes Goethe et François Coppée, Napoléon 1er, les grands médecins, Pean, Brehmer, Detwiller, Trudeau, etc.

#### APPLICATIONS D'EAU FROIDE.

Avant d'aborder le traitement de la tuberculose, je désire vous dire un mot en passant d'un excellent moyen d'endurcissement, de défense et d'attaque contre la consommation, qui n'est peut-être pas assez connu. Je veux parler des applications d'eau froide. En effet, judicieusement employée sous forme de lotions, de bains ou de douches, chez l'enfant comme chez l'adulte, l'eau froide

constitue l'une des meilleurs mesures préventives contre les rhumes et la consommation. Son action consiste principalement à régulariser les échanges nutritifs, à favoriser l'hématose du sang, et à mettre l'économie en état de défense. Aussi, rien de surprenant, si les phthisiothérapeutes modernes emploient actuellement l'eau froide non seulement comme un moyen préventif, mais encore comme un agent curatif, à presque tous les degrés de la phthisie pulmonaire.

#### COMMENT TRAITE-T-ON LA TUBERCULOSE ?

On a longtemps cherché un remède spécifique, mais on n'a encore rien découvert de positif. Ne vous fiez donc pas aux médecines patentées annoncées à grand renfort de réclame ; la plupart du temps elles ne valent rien,

Ce qu'il faut avant tout, c'est l'emploi judicieux de l'air pur, de l'air ozonisé, de la lumière, de l'eau, du repos, du régime approprié, joints à une surveillance médicale éclairée. Voilà, en résumé, les plus puissants moyens curatifs dont dispose la médecine moderne.

#### COMMENT PEUT-ON FAIRE LA LUTTE ?

Il est urgent que la lutte contre la tuberculose soit organisée dans notre diocèse et poursuivie

méthodiquement, de façon à arrêter la dissémination de la contagion, et à supprimer toutes les influences pouvant causer l'affaiblissement de l'organisme.

Il faut, en un mot, *prévenir l'ensemencement de la graine et la préparation du terrain.*

(A) MESURES A PRENDRE CONTRE LA CONTAGION  
ELLE-MÊME.

*1o. Campagne d'éducation.*

Il serait nécessaire d'enseigner au peuple que la tuberculose est une *maladie contagieuse, mais évitable*, qu'elle se transmet par la salive et les crachats desséchés des tuberculeux avancés et qu'il faut prendre les précautions nécessaires pour se préserver de son atteinte. Une fois que ces notions fondamentales seront bien comprises par le peuple il deviendra le principal facteur dans la lutte anti-tuberculeuse. C'est à l'école que commencera une telle éducation par l'enseignement des principaux éléments d'hygiène, puis elle se continuera ensuite dans le peuple par divers moyens, tels que distribution de brochures, tracts, articles dans les journaux, conférences avec projection, etc. C'est l'oeuvre poursuivie par les Associations anti-tuberculeuses, dont la mission est d'éduquer et d'instruire le peuple. Nous n'ignorons pas qu'une campa-

gne d'éducation a déjà été commencée ici par la ligue anti-tuberculeuse des Trois-Rivières. C'est elle qui a organisé une exposition anti-tuberculeuse, un dispensaire, sans compter les conférences qu'elle a fait donner dans le district. Il convient d'apprécier ces louables efforts, mais il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un résultat pratique et durable.

20. *Dispensaire anti-tuberculeux.*

Le dispensaire est l'instrument le plus important de l'armement anti-tuberculeux. Il réunit de nombreux avantages, il est à la fois un instrument d'éducation populaire, de prophylaxie, de traitement, et de secours. Sous l'amorce d'un traitement gratuit pour toutes les maladies des voies respiratoires, et de secours aux nécessiteux, le dispensaire attire un grand nombre de malades, diagnostique les cas contagieux, apprend aux patients comment se soigner et comment protéger les autres, prévient de nouveaux cas, fournit les crachoirs hygiéniques, des antiseptiques, de la nourriture, enfin il est un centre précieux d'information, faisant la plus grande somme de bien aux malades avec le minimum de frais.

30. *Hospitalisation des tuberculeux avancés.*

Voici une mesure d'urgence et de la plus haute importance. Il faut à tout prix et au plus tôt

isoler nos tuberculeux pauvres, d'abord par humanité pour eux et ensuite pour nous protéger nous-mêmes contre la terrible maladie. Si l'on pouvait, lisons-nous dans le rapport de la commission royale, isoler seulement un dixième de ces malades avancés et désinfecter leur habitation, nous pourrions compter sur une réduction de 10 pour cent dans la mortalité tuberculeuse, dans l'espace de trois ans. C'est assez vous dire combien la misère serait soulagée, quel nombre de vies seraient sauvées, quelle somme de bien serait accomplie au milieu de nous par un hôpital, ou même une simple salle d'isolement pour nos pauvres tuberculeux.

Vous serez peut-être surpris de m'entendre prononcer ici le mot hôpital et non pas celui de sanatorium. Est-ce à dire que le sanatorium ait perdu de sa valeur ? Non, loin de là, le sanatorium est toujours regardé comme un excellent milieu de guérison et d'éducation, mais il convient surtout aux tuberculeux pulmonaires susceptibles de guérison ou d'amélioration notable. Il garde sans doute une place prépondérante pour le traitement des gens à l'aise qui peuvent consacrer à la cure le temps et l'argent nécessaires mais comme instrument de prophylaxie sociale, le dispensaire et le pavillon d'isolement sont beaucoup plus utiles et recommandables. Voilà

pourquoi, tout en reconnaissant l'utilité du sanatorium, je suggérerais que sa construction soit remise à plus tard. *Pour le moment, ce qui presse, ce sont les dispensaires et l'hospitalisation des tuberculeux avancés pourvus dans nos hôpitaux actuels.*

C'est ce que recommande la commission royale contre la tuberculose, qui veut qu'avant de bâtir des sanatoriums ou des hôpitaux d'isolement, l'on songe d'abord à faire des arrangements avec les institutions déjà existantes, et auxquelles le Gouvernement et les municipalités pourraient donner une subvention, soit pour aider à la construction nécessaire, soit en contribuant par la suite à l'entretien des malades.

Il est bon que l'on sache aussi qu'un consoptif peut être traité dans un hôpital général, sans offrir de danger pour les autres patients, du moment que l'on prend les précautions nécessaires. Le tuberculeux n'est donc pas un pestiféré qu'il faut fuir ou abandonner, par crainte de la contagion. A ce sujet, le Congrès de 1910, de l'Association canadienne pour l'enrayement de la tuberculose a adopté la résolution suivante : "Qu'un tuberculeux convenablement traité dans un hôpital offre moins de danger qu'un malade de la typhoïde à qui on ne refuse jamais l'entrée, tandis que si on l'abandonne à son entourage, il

est une source de danger pour toute la population."

*40. Règlements contre l'expectoration dans tous les endroits publics.*

Dans quelques villes, à Montréal, par exemple, ces règlements ont déjà produit un changement marqué dans la vilaine et dangereuse habitude de cracher partout. Ici, aux Trois-Rivières, l'opinion publique comprenant mieux l'importance d'un tel règlement, il serait nécessaire de rendre son application plus rigoureuse. Si comme le dit Bollinger, les crachats d'un jour d'un seul tuberculeux peuvent contenir jusqu'à *vingt millions* de germes, on comprend de suite à quel danger nous exposent ces tuberculeux sans précautions qui crachent par terre partout où ils se trouvent et contaminent ainsi tout sur leur passage : rues, jardins publics, tramways, ateliers, théâtres, voire même les églises.

*50. Déclaration obligatoire de la tuberculose ouverte et désinfection sérieuse des locaux infectés par les tuberculeux avancés, soit à leur départ, soit après leur mort.*

Voici comment se pratique cette désinfection,

Tous les tissus de laine et de coton seront soumis à l'ébullition ou passés à l'étuve. Les planchers, les murs, les meubles, etc., seront lavés

avec une solution désinfectante. La désinfection sera complétée par les vaporisations de formaline (8 à 12 onces de formaline par 1000 pieds cubes d'espace) la chambre devant rester fermée pendant au moins 12 heures,

Cette désinfection des habitations ainsi que du contenu des chambres infectés par les tuberculeux est absolument nécessaire pour la sécurité des personnes de l'entourage, et il est regrettable qu'elle soit si peu mise en pratique dans notre district. C'est une grave lacune dans notre organisation sanitaire et j'espère qu'on y remédiera au plus tôt.

(B) MESURES CONTRE LES CAUSES PRÉDISPOSANTES

10. *L'inspection médicale des écoles et des établissements industriels.*

20. *Condamnation des habitations insalubres, des chambres noires.*

Toutes ces maisons sombres, humides, encombrées et malpropres, (les chambres noires), sont de véritables nids à tuberculose ; il y a toute une réforme à faire sur ce point.

30. *Cambattre l'alcoolisme.*

Ce fléau social est facilité ici aux Trois-Rivières par le grand nombre de débits de boissons et par la mauvaise qualité de l'alcool vendu. Il fait

des ravages considérables et inquiétants surtout parmi les ouvriers. L'alcoolisme, d'après les docteurs Bertillon de Paris, et Dubé de Montréal, serait la plus grande cause de la tuberculose.

#### AUTRES MOYENS DE LUTTE

1o. L'établissement d'écoles en plein air pour les enfants débiles et prédisposés à la tuberculose.

2o. Traitement des cas curables par la méthode de "la classe," c'est-à-dire la méthode sanatoriale faite au domicile du malade, comprenant cure d'air, cure de repos, cure d'alimentation, et qui donne des résultats presque comparables à ceux du sanatorium.

3o. Législation pour empêcher le travail prématuré des enfants.

4o. Inspection des viandes et contrôle de la vente du lait.

5o. Enfin l'établissement de préventoriums, de sanatoriums, de colonies agricoles et de vacances, sont aussi d'excellents moyens mais d'exécution graduelle.

#### EXÉCUTION DES LOIS SANITAIRES PROVINCIALES

Notre législation provinciale concernant la tuberculose est considérée comme un modèle.

Malheureusement elle n'est pas suffisamment mise en pratique, surtout à la campagne. Ce n'est pas tout de faire des lois et des règlements, il faudrait prendre des moyens pour contrôler leur application. C'est à cause de l'absence de contrôle que tant de lois restent sans résultat ?

Est-il nécessaire d'ajouter que c'est aux municipalités, ces gardiennes de la santé publique, qu'incombe le devoir de mettre à exécution les lois sanitaires provinciales et les règlements en rapport avec les conditions insalubres locales.

---

Qu'il me soit permis, en terminant, de présenter à Sa Grandeur Monseigneur Cloutier l'hommage de notre sincère gratitude pour le haut encouragement et l'aide généreuse qu'il veut bien donner à l'œuvre anti-tuberculeuse.

Avec un tel appui, joint aux efforts de l'admirable clergé de ce diocèse, de la profession médicale, et de tous les bons citoyens qui voudront bien s'associer à notre œuvre, nous avons le droit d'avoir confiance dans le succès de l'entreprise.

Avec la permission de Sa Grandeur, nous ferons la suggestion suivante que nous soumettons humblement à la considération de messieurs les membres du clergé, réunis ici en si grand nombre.

Est-ce qu'il ne serait pas possible de créer un

mouvement d'ensemble dans tout le diocèse pour instruire le peuple ? Si par exemple un dimanche par année était consacré à la prédication anti-tuberculeuse, quel bien immense cela ferait. Puis ensuite, vous êtes en rapport si constant avec le peuple que vous pourriez presque quotidiennement répandre dans les familles les bons enseignements de l'hygiène. En inculquant à la génération qui grandit une connaissance suffisante des dangers de cette maladie et des moyens de l'éviter, vous pouvez, grâce à l'autorité dont vous jouissez, combattre le fléau plus efficacement que la profession médicale elle-même.

Qu'il me soit permis également de profiter de cette occasion pour faire appel à la profession médicale, aux professeurs, aux instituteurs, aux sociétés mutuelles, charitables, religieuses, etc., ainsi qu'à tous les congressistes ici présents, afin qu'ils prennent une part plus active dans la lutte contre l'alcool et la tuberculose.

On ne saurait trop le répéter, pour combattre un mal dont la source est dans la vie sociale actuelle et qui menace la société tout entière, il faut que toutes les forces sociales se réunissent.

Il ne semble pas qu'il soit impossible aux citoyens de ce diocèse, où l'intelligence est grande, l'esprit d'initiative en éveil, et la philanthropie toujours active, de vaincre la consommation comme maladie des masses.

## VŒUX ADOPTÉS :

Considérant 1o qu'il est urgent que la lutte contre la tuberculose soit organisée et poursuivie méthodiquement de façon à supprimer les causes et à en arrêter la contagion ;

2o Qu'il appartient aux classes instruites d'apprendre aux masses à vivre selon les lois de l'hygiène pour enrayer les ravages de ce fléau ;

Le Congrès émet le vœu : 1o que l'on s'applique à faire l'éducation du peuple par l'enseignement à l'école, les conférences populaires, le journalisme et autres moyens de propagande.

2o Que l'on ait recours, comme moyens préventifs et curatifs, à la fondation de dispensaires anti-tuberculeux et à l'hospitalisation des tuberculeux avancés.

3o Que les autorités paroissiales veillent avec soin à l'observation des lois sanitaires provinciales.

---

NOTA : Nous nous sommes inspirés pour ce travail des ouvrages des docteurs Knopf, de New-York et S. Bernheim, de Paris, du rapport de la Commission Royale contre la tuberculose, ainsi que des comptes rendus des différents Congrès contre la tuberculose tenus en Europe et en Amérique.

Après le rapport de M. le docteur de Blois, M. le docteur Marchand, de Champlain, dit que si les jeunes garçons, les jeunes filles, les femmes de nos villes se couchaient et se levaient à une heure convenable, recherchaient avec moins d'ardeur les énervements du théâtre et de toutes les corvées de la vie mondaine, la moralité des familles y gagnerait quelque chose et le nombre des rachitiques, des névrosés, des sujets prédisposés à la tuberculose serait bientôt diminué. Puis quels ravages, s'écria le docteur Marchand, cause dans nos familles par l'alcool ! Qu'on revienne donc à la vie normale, aux enseignements de l'Évangile, et la tuberculose fera moins de victimes dans notre pays.

M. Boulais, gérant de la banque d'Hochelaga, parla ensuite. M. le docteur de Blois, dit M. Boulais, nous met en garde contre les dangers de la tuberculose et nous indique les moyens à prendre pour l'éviter, mais pourrait-il nous faire connaître un procédé efficace pour découvrir les tuberculeux dans la première période de la maladie, voire même les tuberculeux cachés ?

En répondant à cette question, il ne fallait pas oublier que l'individu et la famille ont des droits auxquels ne peuvent porter atteinte ni l'État, ni les conseils d'hygiène. M. le docteur de Blois ne songe donc pas, pour prévenir la tuberculose, à

exiger un examen régulier et obligatoire de toutes nos familles ; il dit simplement que, dans les cas douteux de tuberculose, l'auscultation et l'usage de la tuberculine rendent de grands services à la médecine.

ALLOCUTION DE M. OMER HÉROUX

M. Omer Héroux, du *Devoir*, prié par Sa Grandeur Mgr Cloutier d'adresser la parole aux congressistes, après quelques mots de remerciement, s'exprime à peu près en ces termes :

J'ai suivi, avec un extrême intérêt, et, vous me le pardonnerez facilement, je crois, avec une particulière fierté, les séances de votre congrès. Notre vieille ville est l'une de celles qui depuis quatre ou cinq ans, ont fait le plus de progrès dans cette province : j'éprouve une grande joie à constater qu'elle est aussi parmi les premières lorsqu'il s'agit d'ouvrir des voies nouvelles dans le domaine économique et social.

Mais, outre cet intérêt de priorité, votre congrès offre un intérêt intrinsèque considérable. Il témoigne une fois de plus de l'union intime, pour le bien général, du peuple et du clergé.

Cette union a fait notre force dans le passé ; elle sera, si nous le voulons, l'une de nos meilleures garanties pour l'avenir.

Nous avons besoin du clergé, de ses directions et de ses conseils ; mais, outre que les laïques ont de graves devoirs personnels à remplir, n'est-il pas bien des cas où le clergé lui-même a besoin de leur concours ? N'est-il pas maintes circonstances, maints courants d'opinion sur lesquels, seuls, les laïques peuvent renseigner le clergé ?

L'union est facile, du reste, entre gens de même origine, liés par une longue communauté de souvenirs et de mutuels services.

Une autre joie pour le spectateur de vos travaux, c'est de voir des Canadiens s'abstraire enfin, pour le moment, des querelles politiques, pour s'occuper de choses et d'intérêts qui leur sont communs à tous.

Les débats politiques sont inévitables ; ils peuvent être nécessaires. Mais pourquoi, en dehors de ces luttes, ne travaillerions-nous pas d'un même cœur et d'une même volonté au succès des œuvres dont la pensée vous réunit aujourd'hui ?

Nous y gagnerions d'améliorer notre situation à tous, et peut-être l'acrimonie des débats politiques en serait-elle de beaucoup diminuée. Outre qu'on y donnerait moins de temps, les adversaires, ayant appris à se mieux connaître dans les œuvres économiques et sociales, seraient moins ardents à s'y entredéchirer.

Le souvenir de la collaboration d'hier, la perspective de celle du lendemain, réduiraient au minimum les divergences momentanées. Toutes ces œuvres qui tendent au relèvement matériel et moral du peuple sont essentiellement créatrices de paix et de concorde.

Vous savez qu'on a dit des congrès beaucoup de bien et beaucoup de mal. En fait, un congrès comme celui-ci porte en lui-même les preuves de sa bienfaisance : vous y avez échangé des idées, vous avez constaté ce qui se faisait dans telle ou telle paroisse et comment on le faisait, vous serez naturellement enclins à imiter ces exemples et à traduire en actes ces idées.

Mais, pour que le congrès donne son plein effet, il faut que la journée d'aujourd'hui n'en marque que l'ouverture et que le travail esquissé se continue demain, après-demain et jusqu'au congrès qui, l'an prochain, espérons-le, nous réunira de nouveau.

La persévérance dans l'effort est l'indispensable condition de tout succès durable.

Permettez-moi, en terminant, de joindre mes respectueux hommages à ceux que vous adressiez tout-à-l'heure à votre vénérable évêque.

En prenant l'initiative de cette réunion, en encourageant les œuvres économiques et sociales

de ce diocèse, Monseigneur reste fidèle à la haute tradition de service public qui est celle de l'épiscopat canadien.

Tous les cœurs bien nés lui doivent le témoignage de leur profonde et respectueuse gratitude.

\* \* \*

Sa Grandeur Mgr Cloutier rappela de nouveau leurs devoirs à ceux qui allaient partir, puis bénit l'assemblée des congressistes.

Mgr Baril proposa un vote de remerciement à Sa Grandeur Mgr l'Evêque. La motion fut saluée par les applaudissements de toute la salle.

\* \* \*

Comme nous le disions au commencement de notre compte rendu, le travail de cette journée n'aura pas été inutile.

Des rapports savamment élaborés, des discussions toujours courtoises et intéressantes qui ont été entendus lors de notre premier congrès d'action sociale, une impression se dégage très nettement. Dans le diocèse des Trois-Rivières, grâce à des initiatives distinguées et persévérantes, tous, laïques, religieux et prêtres, voient aujourd'hui plus que jamais la nécessité urgente d'être apôtres, de faire de l'action sociale. Ils comprennent aussi qu'une sage organisation double, dé-

cuple parfois la puissance du zèle et du dévouement. Nous avons donc la ferme espérance que ce volume-souvenir, modeste semeur d'idées, trouvera partout sur sa route une terre bien préparée où jeter le bon grain.

---

## LES JOURNAUX, LES REVUES ET NOTRE CONGRÈS

### *L'Action Sociale :*

En attendant d'en parler plus au long, nous tenons à signaler à nos lecteurs et à applaudir le prochain congrès diocésain d'action sociale catholique, qui se tiendra aux Trois-Rivières, jeudi le 29 courant.

Cette bonne journée d'études sociales catholiques sera richement remplie.

Dans une circulaire à son clergé, Mgr l'Evêque des Trois-Rivières vient de communiquer le programme des séances, ainsi que la matière des travaux et des discussions qui seront soumis à ce congrès. Bien entendu, dans ce congrès catholique, le clergé et les fidèles laïques agiront et aviseront de concert.

Pour comprendre l'importance et l'opportunité de ce beau congrès diocésain, il suffit de considérer le travail anti-chrétien et anti-social que s'efforcent d'exercer dans notre monde du travail les influences ennemies de la religion et de la nationalité.

Il est grand temps d'ouvrir les yeux sur ce

travail et sur le mal trop réel qui en résulte dans notre peuple . . . .

*Le Devoir :*

Le diocèse des Trois-Rivières prendra le 29 août prochain une intéressante initiative. A la demande, et sous le patronage de l'évêque, Mgr Cloutier, il s'y tiendra un congrès d'action sociale, auquel sont convoqués les prêtres et les principaux citoyens de la région . . . . .

Le résumé des mémoires qui seront présentés indique un travail considérable. Sur la question de la tempérance, par exemple, il présente un état complet: les efforts faits dans le diocèse, en même temps qu'un exposé de ce qui reste à faire. Sur la question de la tuberculose, etc., mêmes procédés, mêmes indications précises . . . . .

Au chapitre des œuvres économiques et de la presse, les sommaires sont aussi suggestifs . . . . .

O. H.

*La Vérité :*

Un grand congrès d'action sociale catholique se tient actuellement aux Trois-Rivières.

Ces congrès diocésains sont destinés à organiser chez nous l'action sociale sur le terrain catholique.

C'est un pas vers l'union des forces catholiques pour l'action.

Celui des Trois-Rivières promet de remporter un succès pratique.

*Le Croisé :*

Cette "journée sociale" trifluvienne du 29 août 1912 marquera une date précieuse dans l'histoire de l'organisation sociale des catholiques, au Canada français. Elle indique un point de départ, et il y a lieu de se promettre que ses échos seront durables, non moins que profitables ses résultats.

Là, pendant deux courtes séances, de moins de trois heures chacune, environ soixante prêtres et près de cent cinquante laïques du diocèse des Trois-Rivières, auxquels s'étaient joints quelques invités étrangers, ont vécu en commun la vie intense des aspirations sociales contemporaines, s'inspirant de la foi la plus pure ; recueilli les brèves leçons d'un enseignement sociologique simple mais urgent, et pris de fermes résolutions pour une action immédiate et sagement orientée.

C'était déjà beaucoup, pour les dévoués organisateurs du Congrès des Trois-Rivières, que d'avoir obtenu cet énorme résultat, que l'on a souligné à bon droit : le clergé et le laïcat collaborant de nouveau, fraternellement, comme aux meilleurs jours de notre histoire nationale, et délibérant de concert sur le choix des meilleurs

moyens pour servir la double sainte cause de la religion et de la patrie. Ce sera encore davantage, pour la récompense de leur généreux labeur, si intelligent et dévoué, que les suites du bon exemple qu'ils ont fait donner là, et que les réalisations sociales qui vont commencer à jaillir, infailliblement, sur la bonne terre trifluvienne d'abord, ailleurs ensuite, des constatations faites en commun, au cours de cet examen de conscience collectif, et des viriles déterminations, arrêtées d'un cœur ananime.

Qu'ils soient donc félicités et remerciés, ces vaillants organisateurs, au nom de tous ceux à qui leur noble initiative a fait grand plaisir et pour qui elle sera d'un appoint considérable, dans l'effort de restauration sociale auquel ils se livrent également, sur des terrains divers.

*Le Messager Canadien :*

De ce Congrès se dégage une leçon que l'on me permettra d'indiquer brièvement pour finir ; c'est une leçon de confiance.

Il est impossible d'avoir assisté à cette journée d'études et d'action sociale ; d'avoir écouté l'exposé simple et convainquant du travail accompli en quelques années dans la région trifluvienne et des réalisations qui s'y préparent grâce à la collaboration du peuple et du clergé ; d'avoir vu

cet auditoire, composé en très grande partie de cultivateurs, suivre avec intérêt et souligner avec intelligence les passages vraiment remarquables d'études, dont tout le talent des rapporteurs ne pouvait parvenir à supprimer l'aridité naturelle ; il est impossible, dis-je, d'avoir vu et entendu tout cela sans en avoir rapporté la conviction profonde que l'organisation complète de notre classe agricole n'est plus qu'une question de temps.

---

## LISTE DES CONGRESSISTES

Yamachiche : MM. Esdras Lamy, Hormisdas Boucher, Didier St-Louis et Romuald Gélinas.

St-Sévère : MM. Elzéar Milot, Elisée Héroux, Ovide Héroux et Ernest Robert.

St-Barnabé : MM. Michel Bourassa, Elizée Bellemare, M. Matteau et F. X. Bellemare.

La Pointe-du-Lac : MM. J. O. Dugré, Théode Beaulieu et J. E. Biron.

St-Boniface : MM. J. W. Boisvert, maire, et Maxime Paquin, Président de la ligue du Sacré-Cœur.

St-Mathieu : MM. Jean Aliger, Thomas Déziel et Damase Dupont.

St-Pierre de Shawinigan : MM. J. A. Dufresne, M. D., Chrysologue Dallaire, président de la Ligue du Sacré-Cœur.

Sacré-Cœur de Shawinigan : MM. Willie Dubé, maire, et Emile Julien.

St-Bernard de Shawinigan : M. Nap. Désaulniers, N. P.

St-Marc de Shawinigan : MM. Ludger Hamel, Henri Trudel et Hormisdas St-Onge.

St-Etienne des Grès : MM. Pierre Milette, M. D. et Joseph Lemire.

St-Thomas de Caxton : Rcv. Phil. Lesage.

Ste-Flore : MM. Nap. Desroches et Rodolphe Deschiènes.

Notre-Dame de Charette : MM. Jos. Lacombe et Jos. Charette.

St-Elie : MM. Jos. Philibert, Euchariste Boisvert et Israel Diamond.

Louiseville : MM. Arthur Trépanier et Antoni Gravel.

Maskinongé : MM. J. B. E. Magnan, Damase Lupien et Norbert Paquin.

Ste-Ursule : MM. F. X. Béland et Téléphore Lambert,

St-Paulin : MM. Gilbert Blais et François Paquin.

St-Alexis : MM. J. D. Drolet, N. St-Onge et Ad. Lemay.

St-Léon : MM. Joseph Fleury et Hector Chevalier.

St-Didace : Dr J. E. Paquin, MM. Adam Adam, Alfred Allard, L. Mailhiot et Tél. Ayotte.

St-Charles de Mandeville : MM. Chs Paquin et Pierre Martin.

St-Justin : Notaire Em. Chapdeleine, MM. Jos. Masson, Chs Baril et Noé Bellemare.

Champlain : Dr H. Marchand, M. J. Labissonnière, M. P. P..

Cap de la Madeleine : MM. Wilbrod Dubé, Geo. Rocheleau, François Loranger et Israel de Grandmont.

Ste-Anne de la Pérade : MM. Phil. Charest N. P. et Auguste Laflèche.

Batiscan : MM. Rosaire Brunel, Lucien Leblanc et Bernard Duval.

St-Maurice : Dr Vanasse, Dr I. Marchand et Notaire Z. Forest.

Notre-Dame du Mont-Carmel : MM. Moïse Lemire et Jos. Beaumier.

St-Louis de Champlain : MM. Henri Marchand, Isidore Martin et Xavier Marchand.

St-Narcisse : MM. J. A. Gravel, N. P., Ernest Cossette et Adolphe Cossette.

Ste-Geneviève : MM. T. Trudel, N. P., Nap. St-Arnauld et Avila Bergeron.

St-Prosper : MM. Clair Massicotte, Théophile Cloutier et Edmond Trudel.

St-Lue : MM. Jos. O. Beudoin et Louis Beudoin.

St-Stanislas : MM. Arthur Trudel, Henri Trudel, et Edeline Trottier.

St-Sévérin : MM. Hubert Crête et Dosithée Désy.

St-Timothée : Rév. Al. Lavergne.

St-Adelphé : MM. Gaudiose Bureau et Nazaire Carpentier

St-Tite : M. Emile Dessureault.

St-Thécle : MM. Théophile Magnan et P. Frigon.

St-Jacques des Piles : MM. Omer Camirand, M. D., J. A. Lafontaine et J. H. Boudreault.

St-Jean des Piles : M. Philippe Doucet.

St-Roch de la Mékinac : Rév. C. B. Veillet.

St-Joseph de la Mékinac : Rév. Ont. Menuier.

La Grande Aulse : Rév. S. J. Lamy.

Alnaville : M. Louis Doucet.

St-Paul de Grand'Mère : MM. A. Leduc et Henri Baril.

St-Théophile du Lac : MM. S. T. Lupien et Donat Tremblay.

Les Trois-Rivières : MM. J. F. Boulais, Ths Bonrival, C. J. N. Teasdale, Dr C. N. de Blois, Dr E. F. Panneton, Ans. Dubé, Alf. Létonneau.

Nap. Levasseur, Louis Précourt, Benjamin Dumoulin, N. P., J. Barnard, avocat, A. Lamarche, D. Pleau, Bruno Marchand, avocat, Paul Martel, Edonard Langlois, Maurice Gélinas, etc.

Délégués étrangers : MM. Omer Héroux, Amédée Deneault, Arthur St-Pierre, Dr Baril, président de F.A. C. J. C.

Tous les curés du diocèse et la plupart des vicaires.





